

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE SYNDICAL
DU 22 JANVIER 2026**

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 22 janvier 2026, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Malik HECHAÏCHI, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à Anse :

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Sophie CHASSAGNEL	
AIGUEPERSE	Jean-François ALEXANDRE				1	Cédric JOMAIN	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Nathalie FAYE	1				Jean-François BRENNER	
AMPLEPUIS	Thierry THOLIN	1				Lydie AUGAY	
AMPUIS	Olivier PASCUAL	1				Richard BONNEFOUX	
ANCY	Thomas DUTOUR	1				Charlotte MESTRE	
ANSE	Xavier FELIX	1				Luc FERJULE	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Fabrice MUSCEDERE	
ARDILLATS (LES)	Jean-Paul CIMETIERE				1	Hervé MACHEREZ	
ARNAS	Daniel DEMARE				1	Philippe JAMEY	
AVEIZE	Jean-Yves BLANCHARD				1	Frédéric RIVOIRE	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Thierry TRONCY				1	Patrick LEGRAIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Gérard CHEMARIN	
BEAUVALLON	Florian DELERIS				1	Philippe MERLANCHON	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Malik HECHAÏCHI	1				Thierry DUBREUIL	
	Alain MOUGIN				1		
BELMONT	Dejan STAMENKOVIC				1	Bertrand MARION	
BESSENAY	Bernard PINET	1				Karim NALI	
BIBOST	Frédéric BONNARD				1	Jean-Philippe CHAUX	
BLACE	Fabrice LONGEFAY	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE				1	Christophe SUBRIN	
BRINDAS	Bertrand DUPRÉ				1	Bernard BALESTIÉ	
BRULLIOLES	Alain FRANÇON	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ	1				Jean-Christophe DUSSUD	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Jean-François CHEVALIER	
CENVES	Gérard LAROCLETTE				1	Dominique RAYMOND	
CERCIE	Christophe CLAUZEL				1	Stéphane CARÊME	
CHABANIÈRE	Jean-Pierre CID				1	Yoann VINDRY	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Richard SOULARD				1	Raphaëlle RABILLON	
CHAMELET	Alain CHAMBRU				1	Pierre CALA	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Baptiste BORDET				1	Guy JACOUD	
CHAPONNAY	Alain RANNOU				1	Nathalie BARBA	
CHARENTAY	Ludovic VENET		1			Fabienne LAMOTTE	1
CHARNAY	Guy BONAMY				1	Jean-François DECHERF	
CHATILLON D'AZERGUES	Michèle BAZIN	1				Martial NOYEL	
CHAUSSAN	Alain ROLLAND	1				Laurence RABOISSON-CROPPI	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESE		1			Albert SZOSTEK	1
CHENAS	jacques DUCHET				1	Henry BAILLY	
CHENELETTE	Christine TROJA	1				Jonathan HAMMOUN	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET				1	Pascal BENOIT	
CHESSY LES MINES	Jean-Noël BERERD				1	Vincent BRAVO	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS	1				Yoan LEVITE	
CHIROUBLES	Laurent MORIN		1			Claude BESSON	1
CIVRIEUX D'AZERGUES	Loïc BOUCHARD		1			Pierre-Jean LIOBARD	1
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS	1				Sébastien LAVAL	
COGNY	Benjamin MOUTET				1	Rémi AURION	
COISE	Pascal MURIGNEUX	1				Pierre-Emmanuel GRANGE	
COLOMBIER SAUGNIEU	Georges VISCOGLIOSI	1				Arnaud CORDIER	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Yves RACHEDI	1				Youri LAROCHE	
CORCELLES	Jean-François DURAND	1				Jean-Paul LAFOND	
COURS	Bernard KRAEUTLER	1				Bernard BOURELIER	
COURZIEU	Renaud JASNOWSKI				1	Daniel BADOIL	
CUBLIZE	Hervé LAURENT				1	Olivier MAIRE	
DENICE	Didier HERBAUT		1			Jean-François ROCHE	1
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT	1				Michel JANDARD	
DIEME	Maurice CHERMETTE				1	Véronique SARCIRON	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT	1				Clément DUCARRE	
DRACE	Sylvie JOSUÉ	1				Caroline BASSET	
DUERNE	Anthony CUNHA				1	Marie-Line BALMONT	
ECHALAS	François DAROUX	1				Denis NOVE-JOSSERAND	
EMERINGES	Jean-Michel RUET				1	Laurent LASSARAT	
EVEUX	Pierre MELLINGER	1				Pascal BEAUVIERIE	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARME				1	Frédéric MIGUET	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Aymeric GIRARDON		1			Raphaël DELOIN	1
FRONTENAS	Joël CRIONAY	1				Gille CODIS	
GENAS	Hervé CHAMPEAU				1	Christine CALLAMARD	
	Laurence JURKIEWIEZ				1		
	Bertrand BOURDET				1		
GLEIZE	Bernard JAMBON	1				Marielle DESMULES	
	Pierre BAKALIAN				1		
GRANDRIS	Madame le Maire				1	Guillaume LECANU	
GREZIEU LA VARENNE	Nadine MAZZA				1	Hugues JEANTET	
GREZIEU LE MARCHE	Yannis HODOUL	1				Samuel JUBAN	
HAIES (LES)	Bruno GRAPOTTE				1	Frédéric MICHAUD	
HALLES (LES)	Madame le Maire				1	Loïc SIMON	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN	1				Nicolas MURE	
JONS	Isabelle LE GREN	1				Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT				1	Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN	1				Christian AUDRAS	
JULLIE	Daniel LAPLACE	1				Noé CHAMPION	
LACENAS	Laurent VILGICQUEL		1			Jean-François GRIZARD	1
LACHASSAGNE	Murielle SOLERTI	1				Geneviève BETTWY	
LAMURE SUR AZERGUES	Patrice RUBAUD		1			Bernard ROSSIER	1
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Jacky MENICHON	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY	1				Valérie BEAUMONT	
LARAJASSE	Patrick CHILLET				1	Jean-Marc BRUYAS	
LEGNV	Véronique FRANCESCHI				1	Laurent AULAS	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI				1	Yann FRACHISSE	
LETRA	Laurent NANCY				1	Patrice RIVIER	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED	1				Daniel BRAYER	
LOIRE SUR RHONE	Pascal GALAMAND	1				Nathalie JOURNOUD	
LONGES	Sylvain RIVORY				1	Pierre BOIRON	
LONGESSAIGNE	Alain CHAUSSSENDE				1	Philippe TRESSERE	
LOZANNE	Christian GALLET	1				Gérard LAGRESLE	
LUCENAY	Valérie DUGELAY				1	Jean-Yves FAYET	
MARCHAMPT	Dominique VITTAUT				1	Philippe DUCROT	
MARCILLY D'AZERGUES	Frédéric BLANCHON				1	Georges SICILIANO	
MARCY SUR ANSE	Jacques MONTOLLOY	1				Roland GENET	
MARENNES	Jean-Luc SAUZE			1		Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Françoise PASCAL	1				Véronique MURAT	
MESSIMY	Philippe REYMOND				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Pierre-Paul FAURE				1	Frédéric TRUC	
MOIRE	Klaus BALZER		1			Thibault MOULARD	1
MONTAGNY	Corinne JEANJEAN			1		Claude MEUNIER	
MONTMELAS ST SORLIN	Denis LOUVET				1	Thierry BOURRELIER	
MONTROMANT	André CHATELARD	1				Stéphane LE DORE	
MONTROTIER	Michel GOUGET	1				Bernard BOUCHET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX				1	Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-François FRONTOBERT	
ODENAS	Michel TRICHARD				1	Julien RUET	
ORLIENAS	Vincent LECOCCQ				1	Florence AUDON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Daniel JACQUET				1	Gérard TACHON	
POLLIGNAY	Benjamin METELLY				1	Patrick MARCHAND	
POMEYS	Didier LUXEMBOURGER	1				Jean-Marc GOUTAGNY	
POMMIERS	Fabrice FUTIN				1	Frédéric GAUDIN	
PORTE DES PIERRES DORÉES	Bernard GUYENNON	1				Franck BALANDRAS	
POULE LES ECHARMEUX	Jean-Marc DESMONCEAUX	1				Denis DABONOT	
PROPIERES	Thierry LAMURE				1	Jean-Marc BILLANDON	
PUSIGNAN	Patrick BOUSQUET	1				Nicolas BECHDOLFF	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES	1				Cédric VAILLANT	
RANCHAL	Michel LAGOUTTE	1				Bernard DUCROS	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Adrien PERRON	
RIVERIE	Roseline Sylvia SPAGNOLO				1	Bruno FEUILLOY	
RIVOLET	Joëlle RUBENS				1	Didier COMBIER	
RONNO	Pascal TATY	1				Michel PONTILLE	
RONTALON	Jean-Yves BOUCHUT	1				Sébastien GUTTON	
SAIN BEL	Yvan MOLLARD				1	Rabah BENKHETACHE	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON	1				Frédéric MORAND	
SARCEY	Olivier LAROCHE			1		Daniel MULATON	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Christian MARTINON	1				Isabelle SEEMANN	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Thierry GAT	1				Nathalie PANSIOT	
SOUCIEU EN JARREST	Daniel ABAD				1	Mélanie TRAVIER	
SOURCIEUX LES MINES	Cédric PINCANON				1	Christian MONTCHARMONT	
SOUZY	Daniel MURE	1				Patrick VOLAY	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE		1			Roger REYNARD	1
ST APOLINAIRE	Didier LACROIX	1				Claude MUNCH	
ST BONNET DE MURE	Jean-Marc JOVET	1				Vincent LIEVRE	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER				1	Yves CHARNAY	
ST BONNET LE TRONCY	Emmanuel BUSCHI	1				Jean-Philippe GINET	
ST CLEMENT DE VERS	Jean-Paul BALLOT	1				Patrick LARY	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN	1				Daniel FOL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Auréli JANCENELLE				1	Pascaline RIVIERE	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Gilbert VAUDAIN			1		Stéphane RECORS	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Jean-Marc OSTLER				1	Pascal FAIVRE	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL				1	Nathalie DAUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Robert FARGEOT				1	Bruno FERRANT	
ST FORGEUX	Michel GIRERD	1				Gilles PUIPIER	
ST GENIS L'ARGENTIERE	Gilbert MOSNIER		1			Joseph VOLAY	1
ST GEORGES DE REINEINS	Bernard GROSBOST				1	Christian DUGELAY	
ST GERMAIN NUELLES	Gérard PEILLON	1				Xavier RUEDIN	
ST IGNY DE VERS	Karim FARSI	1				Jean-Yves PHILIBERT	
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Guy FRACHE	
ST JEAN LA BUSSIÈRE	Monsieur le Maire		1			Christophe DEPORTE	1
ST JULIEN	Jean-Pierre BANDURSKI				1	Eric CASATI	
ST JULIEN SUR BIBOST	Cédric BLANC	1				Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER	1				Romain MAYNARD	
ST LAGER	Jean-Paul VARICHON				1	Pascal TISSOT	
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY				1	Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Yvan SIMON				1		
ST LAURENT DE MURE	Jean-David ATHENOL	1				Julien FARDEL BRIOT	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Maurice DURDILLY	1				Serge GRACIA	
ST MARTIN EN HAUT	Bruno FAYOLLE	1				Jérôme SANGOUARD	
ST NIZIER D'AZERGUES	Grégory PEGUY				1		
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Robert LEROY	
ST PIERRE LA PALUD	Klaus SCHOHE	1				Cyril BOYVAULT	
ST ROMAIN DE POPEY	Jean-Michel COQUARD	1				Bruno BISSUEL	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD			1		Robert GELAS	
ST ROMAIN EN GIER	Roger SIMON				1	Cédric BELMONT	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Agnès GRANGE	1				Matthieu PAÏSSE	
ST VERAND	Jean-Jacques CORBIGNOT	1				Joël MORAND	
ST VINCENT DE REINS	Pierre CASSEVILLE	1				Laurent NONY	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Lucien DERFEUILLE				1	Ghislaine DIDIER	
STE COLOMBE	Marc DELEIGUE	1				Yves DELORME	
STE CONSORCE	Emmanuel VINCENT				1	Bertrand GAULÉ	
STE FOY L'ARGENTIERE	Fabrice VENET				1	Olivier VIALON	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE				1	Pascal MARGAND	
TALUYERS	Marc MIOTTO				1	Laurent NAULIN	
TAPONAS	Gérard CIMETIERE				1	Laurent MICHEAU	
TARARE	Bruno PEYLACHON			1		Alain PERONNET	
	Marcel COTTON				1		
	Philippe TRIOMPHE				1		
TERNAND	Philippe PEYROT	1				Michel LAHAIRE	
THEIZE	Bernard BOURBON				1	Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Ludovic CHERPIN				1	Ophélie MERCIER	
THURINS	Noël FAURE	1				Philippe GROSSIORD	
TOUSSIEU	Laure DUBOISSET		1			Florian MERCIER	1
TREVES	Erik CHAPELLE	1				Christophe LACHAUD	
TUPIN SEMONS	Daniel JAMET				1	Jean DEGACHE	
VAL D'OINGT	Jean-Yves GRANDCLEMENT	1				Pascal PAPILLON	
VALSONNE	Georges DUMAS	1				Jean-Yves ROSSET	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Christian NEUVILLE	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN		1			Alain ARNAUD	1
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Cyril POURREYRON	
VERNAY	Philippe PERRET				1	Pascal SIMONET	
VILLE S/ JARNIOUX	Gaëtan LIEVRE				1	Pascal LAURENT	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL	1				Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Didier MOULIN	1				Aloïs HAMM	1
	Isabelle GAVEL	1				Béatrice BERTHOUX	
	Alexandre PORTIER		1				
	Pascale REYNAUD	1					
	Olivier MANDON				1		
VILLIE MORGON	Olivier PASCAL	1				Olivier HÉMET	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Jean-Robert LAGOUTTE	
YZERON	Olivier AIGLON				1	Fabrice FOURDIN	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Thierry DUBUIS	1				Sandrine AUQUIER	
	Jack CHEVALIER	1				Françoise BERGAME	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Jérémy THIEN				1	Daniel FAYARD	
	Didier JAFFRE				1	René THEVENON	
TOTAL		97	15	6	96		15

6 POUVOIRS
Jean-Luc SAUZE (Marennes) représenté par Michel GOUGET (Montrottier)
Corinne JEANJEAN (Montagny) représentée par Patrick BERRET (Mornant)
Olivier LAROCHE (Sarcey) représenté par Jean-Yves PERRET (Bully)
Gilbert VAUDAIN (Saint-Cyr-sur-le-Rhône) représenté par Alain GERBERON (Vindry-sur-Turdine)
Alain GERBAUD (Saint-Romain-en-Gal) représenté par Malik HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais)
Bruno PEYLACHON (Tarare) représenté par Annick LAFAY (Les Sauvages)

Sur un effectif global de 214 délégués titulaires en exercice

Secrétaire de séance : Jean-Christophe WADBLED

8 personnes assistaient également à la réunion :

Gille CODIS (Suppléant de Frontenas)
Nathalie JOURNOUD (Suppléante de Loire-sur-Rhône)
Nicolas BECHDOLFF (Suppléant de Pusignan)
Patrick LARY (Suppléant de Saint-Clément-de-Vers)
Daniel FOL (Suppléant de Saint-Clément-les-Places)
Gilles PUIER (Suppléant de Saint-Forgeux)
Julien FARDEL BRIOT (Suppléant de Saint-Laurent-de-Mure)
Serge GRACIA (Suppléant de Saint-Marcel-l'Eclairé)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

M. DESREUMAUX, Direction Générale des Services
Mmes CHASSAING et PATUREL, Assistantes de la Direction et de la Présidence
Mme DESMARIS, Service Finances
M. BATS, Service des affaires juridiques, assemblées et marchés
M. COUPANEC, Service Ressources Humaines
Mmes BLOT, AMOROS, Service Communication
MM. SOUBRILLARD, AHLI, BENEDDEB, BOURGEAY, CLEMENT, COGNARD, FRAISSE, GARRIGUES, JANIN, LACHIZE, LE LOUET, THEVENET, Services Techniques
Mme MILHAUD et MM. ARSAC et FLORES, Services Energies
MM. MOLITOR et SOUL, Service IRVE
Mmes GUILLOT et WESSE, Assistantes administratives

ORDRE DU JOUR

POINTS GENERAUX

- Rapport d'activités du Président
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du comité du 26 novembre 2025

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- Approbation du budget primitif principal 2026
- Approbation du budget primitif autonome de la Régie SYDER Chaleur 2026
- Autorisations de programme/crédits de paiement 2026 - Actualisation
- Budget principal 2026 – Application de la fongibilité des crédits
- Budget autonome Régie SYDER Chaleur 2026 – Application de la fongibilité des crédits
- Taux d'abattement sur les travaux du programme 2026

COMPETENCE IRVE

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Rivolet

PHOTOVOLTAÏQUE

- Participation au capital et à l'avance en compte courant d'associés au sein de la société citoyenne Cevival
- Participation au capital et à l'avance en compte courant d'associés au sein de la société citoyenne Graine d'énergies

SEM SOLEIL

- Evolution des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM SOLEIL

ORGANISATION DU SYNDICAT

- Mandat spécial accordé au Président et aux Vice-présidents pour se rendre à différents salons internationaux au cours de l'année 2026
- Organisation du comité syndical du 3 mars 2026

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie des vœux du SYDER

RELEVÉ DES DÉBATS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence.

Depuis le comité du 26 novembre dernier, j'ai mené diverses activités et réunions dans le cadre de mes fonctions de Président du SYDER :

INSTANCES DU SYDER

Dans le cadre des instances du SYDER, j'ai présidé plusieurs réunions :

Plusieurs Commissions des Vice-présidents se sont tenues pour aborder les dossiers en cours au SYDER et notamment la préparation des documents budgétaires qui vont vous être présentés ce soir.

Une réunion du Bureau syndical a eu lieu le 22 décembre 2025, au cours de laquelle les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

- L'ouverture du poste d'assistante de direction du SYDER en catégorie B ou C afin de faciliter les futurs recrutements sur le poste ;
- L'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire portée par le CDG 69 – risque « prévoyance »;

Une commission des vice-présidents a eu lieu le 13 janvier, afin d'aborder de nombreux points :

- L'avancement sur les charges des communes 2026,
- La mise à disposition du PCRS au SIEMLY,
- En matière d'achat d'énergie, un bilan sur le changement d'opérateur au 1^{er} janvier 2026,
- Et enfin, la préparation du Comité de ce soir.

Un comité d'engagement des centrales villageoises s'est réuni le 20 janvier. Au cours de celui-ci, ont été émis des avis favorables concernant :

- Une prise de capital dans la société citoyenne Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais et une avance en compte courant d'associé,
- Puis, de la même manière, un avis favorable a été émis concernant une prise de capital dans la société citoyenne Centrales Villageoises des Vallons du Garon- Graines d'énergie et une avance en compte courant d'associé.

En amont de ce comité syndical, un conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur a également eu lieu pour émettre un avis sur le budget primitif et l'application de la fongibilité des crédits qui seront présentés ce soir et faire un point sur les différents chantiers en cours.

RELATIONS EXTERIEURES

Au mois de décembre, j'ai représenté le SYDER lors de plusieurs rendez-vous majeurs consacrés aux enjeux énergétiques, accompagné de Xavier Desreumaux, Directeur général des services, et de Marie-Laure Blot, responsable de la communication, des partenariats et des relations extérieures.

Le 11 décembre au matin, j'ai participé aux Rencontres de l'Énergie, organisées par Grenoble École de Management, l'un de nos partenaires de la Chaire Européenne de la Transition des Territoires.

Lors d'une table ronde réunissant Catherine Fiamma MacGregor (ENGIE), Fabien Gay (Sénateur de la Seine-Saint-Denis), Sophie Sidos (MEDEF Isère / Groupe Vicat), Carine Sebi (Grenoble École de Management) et moi-même, j'ai tenu à rappeler une évidence : les territoires et les communes sont au cœur de la transition énergétique. Ils portent, chaque jour, des solutions concrètes et durables.

Et ce message a été largement partagé : la transition énergétique n'avance que si elle repose sur un cap clair et sur une mobilisation collective.

Le soir même, en amont de la dernière réunion des Présidents membres de l'association TEARA, organisée par le syndicat départemental d'Énergie de la Savoie, j'ai participé à un dîner de travail avec Fabrice Pannekoucke, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et les élus de TEARA.

Nous y avons notamment discuté du rôle stratégique des syndicats d'énergie et des grands enjeux qui nous attendent : développement des énergies renouvelables, résilience des réseaux, mobilité décarbonée... autant de défis que nous devons relever ensemble, avec ambition et responsabilité.

Le lendemain, le 12 décembre, j'ai pris part à la dernière réunion annuelle des Présidents des syndicats d'énergie de la région Auvergne-Rhône-Alpes, membres de Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce fut l'occasion de coordonner nos positions, de partager nos expériences et de travailler à des actions communes, afin de défendre, avec détermination, les intérêts énergétiques et financiers de nos communes.

J'ai également participé, le 18 décembre, à un Conseil d'Administration de la SEM SOLEIL.

J'ai assisté à la cérémonie des vœux de GRDF, laquelle s'est tenue au Musée Banksy à PARIS.

RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre des différents recrutements en cours, j'ai fait plusieurs entretiens pour les postes d'assistante administrative, responsable Photovoltaïque, responsable IRVE et assistante de direction.

Et dernièrement, Catherine PATUREL a intégré le SYDER en tant qu'assistante de direction.

Je vous remercie de votre attention. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Malik HECHAÏCHI propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Jean-Christophe WADBLED, délégué titulaire de la commune de LIMAS, se porte candidat.

Malik HECHAÏCHI consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Jean-Christophe WADBLED est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 26 NOVEMBRE 2025

Malik HECHAÏCHI demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025 appellent des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025.

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- Approbation du budget primitif principal 2026

Didier MOULIN, Vice-président en charge des Finances donne lecture du projet de budget primitif principal de l'exercice 2026, présenté selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M57.

En section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 – Charges à caractère général	11 607 200,00 €	
Chapitre 012 – Dépenses de personnel	3 536 830,00 €	
Chapitre 014 – Atténuation de produits	2 000,00 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2 069 369,00 €	
Chapitre 66 – Charges financières	716 000,00 €	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	50 000,00 €	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	11 786 066,00 €	
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	2 000,00 €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	4 750 000,00 €	370 000,00 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges		15 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services et ventes diverses		1 100 000,00 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale		25 700 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations		3 940 500,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		3 340 000,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers		53 965,00 €
TOTAL	34 519 465,00 €	34 519 465,00 €

En section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	616 600,00 €	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	313 700,00 €	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	34 470 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital	7 500 000,00 €	16 859 271,00 €
Chapitre 26 – Titres de participation	1 000,00 €	
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	150 000,00 €	1 120 861,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		4 900 102,00 €
Chapitre 4581 – Opérations pour compte de tiers	2 678 975,00 €	
Chapitre 10 – Dotations et fonds divers de réserves		4 000 000,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		11 786 066,00 €
Chapitre 4582 – Opération pour comptes de tiers		2 678 975,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre les sections	370 000,00 €	4 750 000,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	900 000,00 €	900 000,00 €
TOTAL	47 000 275,00 €	47 000 275,00 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

⇒ **Constate que le budget primitif principal s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- **en section de fonctionnement à 34 519 465,00 €**
- **en section d'investissement à 47 000 275,00 €**

⇒ **Vote les crédits au niveau des chapitres en sections d'investissement et de fonctionnement sans spécialiser aucun article.**

- Approbation du budget primitif autonome de la Régie SYDER Chaleur 2026

Michel GOUGET, Vice-président en charge du développement durable, rappelle à l'assemblée que le budget annexe de la régie SYDER Chaleur, régie dotée de la seule autonomie financière, retrace une activité directement assujettie à la TVA. En conséquence, ce budget est présenté hors taxes.

Le budget primitif 2026 de la régie SYDER Chaleur est établi selon la nomenclature M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Il est voté au chapitre.

Le suivi analytique de chaque site permet par ailleurs de suivre financièrement chacune des chaufferies réalisées et exploitées par le SYDER dans le cadre de la régie.

Il précise que le projet de budget a fait l'objet d'un avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur en date du 22 janvier 2026.

En section d'exploitation :

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 011- Charges à caractère général	1 291 816,00 €	
Chapitre 012 – Charges de personnel	200 000,00 €	
Chapitre 65 – Autres de gestion courante	10 000,00 €	
Chapitre 66- Charges financières	240 000,00 €	
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	269 000,00 €	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	2 296 984,00 €	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre les sections	380 000,00 €	
Chapitre 70- Produits du service et ventes diverses		1 910 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		2 577 800,00 €
Chapitre 042 – Amortissements subventions		200 000,00 €
TOTAL	4 687 800 ,00 €	4 687 800,00 €

En section d'investissement :

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	10 000,00 €	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	3 953 780,00 €	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital	520 000,00 €	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre les sections	200 000,00 €	380 000,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		1 555 840,00 €
Chapitre 16 - Emprunt		550 956,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		2 296 984,00 €
TOTAL	4 983 780,00 €	4 983 780,00 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

⇒ **Constata que le budget primitif annexe de la Régie SYDER Chaleur 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes, soit :**

- **en section d'exploitation** **4 687 800,00 €**
- **en section d'investissement** **4 983 780,00 €**

⇒ **Vote les crédits au niveau des chapitres en sections d'exploitation et d'investissement sans spécialiser aucun article.**

- Autorisations de programme / crédits de paiement 2026 – Actualisation

Malik HECHAÏCHI rappelle que selon l'article L. 2311-3, 1° du code général des collectivités territoriales, les dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées peuvent être engagées par des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), qui sont seuls pris en compte dans le calcul de l'équilibre budgétaire.

Cette procédure permet d'éviter d'inscrire au budget l'intégralité des opérations pluriannuelles et de leur financement, d'améliorer la visibilité des opérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elle évite en outre d'encombrer l'équilibre budgétaire d'emprunts inutiles, et optimise le taux de réalisation des équipements.

Selon l'article R. 2311-9 du CGCT, chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Ces autorisations de programme ont été validées lors du Comité Syndical du 28 janvier 2025. Il convient donc de les mettre à jour comme suit :

Autorisation de programme				Crédits de paiement - Réalisés				Echéancier prévisionnel de réalisation	
Nom de l'AP	AP	Montant de l'AP	Montant de l'AP actualisé	2022	2023	2024	2025	CP 2026	CP 2027
Superchargeurs IRVE	AP 2022-04	3 905 640 €	7 713 000 €	- €	61 137,60 €	630 206,50 €	2 898 645,05 €	3 690 000,00 €	433 010,85 €
Démarche performancielle Eclairage	AP 2022-0201	42 849 540 €	42 849 540 €	278 737,71 €	5 160 798,70 €	11 912 026,46 €	16 404 333,42 €	9 000 000,00 €	93 643,71 €
Démarche performancielle	AP 2022-0202	33 368 544 €	13 000 000 €	3 729,00 €	- €	4 482 360,63 €	2 608 360,68 €	3 500 000,00 €	2 405 549,69 €
Géoréférencement	AP 2024-001	3 200 000 €	2 000 000 €	- €	- €	968,16 €	366 117,50 €	550 000,00 €	1 082 914,34 €
Ombrières superchargeurs	AP PV2024-01	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €			- €	- €	1 200 000 €	700 000,00 €

REGIE SYDER CHALEUR

Le Président propose également au Comité syndical l'actualisation de l'autorisation de programme de la régie SYDER Chaleur validée en comité syndical du 28 janvier 2025 comme suit :

Autorisation de programme			Crédits de paiement - réalisés		Echéancier prévisionnel de réalisation
Nom de l'AP	AP	Montant de l'AP	2024	2025	CP 2026
St Symphorien sur Coise Réseau chaleur et chaufferie	AP CHAL2024-01	6 300 000 €	46 220,00 €	2 605 037,93 €	3 648 742,07 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ ***Révisé le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour les autorisations de programme,***
- ⇒ ***Approuve les modifications et les clôtures des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement telles que mentionnées en séance.***

- Budget principal 2026 – Application de la fongibilité des crédits

Malik HECHAÏCHI expose que par délibération n° CS_2021_095 du 30 novembre 2021, le Comité syndical a autorisé le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022 par le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57. Par la même délibération, il a approuvé le règlement budgétaire et financier qui précise les règles applicables à l'ensemble des services du SYDER.

Il rappelle aussi que l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales prévoit dans son 3^e alinéa que : « *dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, [l'assemblée délibérante] peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président (...) informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.* »

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et de fixer la limite à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ ***Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite fixée à l'occasion du budget, et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;***
- ⇒ ***Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les dispositions et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

- Budget autonome Régie SYDER Chaleur 2026 – Application de la fongibilité des crédits

Le Président précise que suite aux évolutions de l'instruction budgétaire et comptable M4, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'ordonnateur a la possibilité, si l'assemblée délibérante l'en autorise, à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif.

Il précise que le conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur a émis un avis favorable sur ce sujet en date du 22 janvier 2026.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et de fixer la limite à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ ***Autorise le Président, pour le budget autonome de la régie SYDER Chaleur, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite fixée à l'occasion du budget, et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;***
- ⇒ ***Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les dispositions et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Taux d'abattement sur les travaux du programme 2026

Malik HECHAÏCHI rappelle qu'en application de l'article 4.2 des statuts du SYDER, relatif aux contributions financières des adhérents au syndicat, les communes membres contribuent aux travaux effectués par le Syndicat à leur bénéfice, notamment par le remboursement des emprunts contractés pour ce faire, jusqu'à l'extinction de la dette.

Ces contributions sont calculées sur la base du coût réel des travaux effectués, déduction faite des financements, aides, subventions, redevances et remboursements divers dont le Syndicat peut bénéficier, selon la nature des travaux effectués.

Les ressources dont dispose le Syndicat bénéficient aux travaux réalisés pour le compte des communes par application d'un abattement sur le coût des travaux, dont le taux est fonction de la nature des opérations réalisées.

Eu égard aux projets en cours, notamment s'agissant du déploiement de la démarche performancielle sur le territoire du nouveau Rhône, il est proposé de reconduire le dispositif arrêté en 2025 pour l'année 2026.

Pour mémoire, les frais internes du SYDER, fixés à 5,5 % par délibération du comité syndical du 26 mars 1996, ne sont pas éligibles à cet abattement.

Il est rappelé enfin que par délibération n° CS_2023_006 du 3 janvier 2023, le comité syndical a voté le principe de la mise en œuvre d'un taux d'abattement unique pour les Communautés de communes et Communautés d'agglomération qui adhèreraient au SYDER pour une compétence optionnelle.

Il est demandé au Comité syndical de décider, à titre définitif, des taux d'abattement pour le programme 2026 sur les bases suivantes :

NATURE	DESIGNATION	PLAFOND	TAUX D'ABATTEMENT		
			Communes reversant la TCCFE	Communes conservant la TCCFE	Communautés de communes et Communautés d'agglomération adhérentes pour une compétence optionnelle
RESEAUX ELECTRIQUES	Renforcement des réseaux électriques	(*)	100%	Non concernées	NON CONCERNÉES
	Sécurisation des réseaux électriques (remplacement des fils nus)	(*)	100%		
	Intempéries : remplacement des fils nus suite intempéries (programme spécial)	(*)	100%		
	Infrastructure de réseaux de télécommunication		15%	15%	
	Extensions de réseaux électriques		Barème	Non concernées	
	Dissimulation des réseaux électriques	(*)	50%	15%	
	Déplacement d'ouvrage de distribution électrique		50%	15%	
ECLAIRAGE PUBLIC	Eclairage public		50%	15%	20%
	Eclairage des aires de sport		50%	15%	
	Mise en lumière (rénovation)		50%	15%	
	Mise en lumière (projets nouveaux)		45%	15%	
	Démarche performancielle de l'éclairage public	(*)	50%	15%	
	Télégestion		100%	100%	
IRVE	Infrastructures de recharge de véhicules électriques (déploiement SYDER)	(*)	100%	100%	
	Infrastructures de recharge de véhicules électriques (déploiement complémentaire)		50%	15%	
MAINTENANCE EP	Petits travaux : éclairage public, aires de sport, mise en lumière		50%	15%	
	Petits travaux : accident avec tiers identifié		100%	100%	
(*) Programme annuel à montant plafonné					

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 214
 Nombre de votants : 118
 Nombre de voix pour : 118
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de fixer, à titre définitif pour le programme 2026, les taux d'abattement bénéficiant aux travaux réalisés par le Syndicat au bénéfice des collectivités membres sur les bases proposées en séance.

COMPETENCE IRVE

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Rivolet

Sylvain SOTTON, Vice-président en charge de l'électromobilité, rappelle que selon l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, une commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et distribution publique de chaleur, ainsi que, depuis mai 2017, cette compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Conformément à ses statuts, l'adhésion d'une commune à une compétence optionnelle proposée par le Syndicat se fait sur demande de la commune, et devient effective après délibérations concordantes du conseil municipal et du Comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Sylvain SOTTON fait part de la demande de la commune de RIVOLET, relative à son adhésion à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Il indique que cette adhésion se fait dans le cadre du plan de déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides mis en œuvre par le SYDER sur le territoire rhodanien et précise que, dans le cadre de cette adhésion, il n'y aura pas de biens mis à la disposition du SYDER par cette commune pour l'exercice de cette compétence, ni aucun contrat en cours dont le Syndicat devrait reprendre l'exécution.

S'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérent à cette compétence prennent part au vote.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sylvain SOTTON procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	96
Nombre de votants :	60
Nombre de voix pour :	60
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le membres du Comité syndical adhérent à la compétence optionnelle Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, à l'unanimité,

- ⇒ Acceptent l'adhésion de la commune de RIVOLET à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »,***
- ⇒ Actent que cette adhésion n'entraînera ni mise à disposition de biens, ni transfert de contrats,***
- ⇒ Chargent le Président de solliciter un arrêté préfectoral entérinant cette décision.***

PHOTOVOLTAÏQUE

- Participation au capital et à l'avance en compte courant d'associés au sein de la société citoyenne Cevival

Michel GOUGET, Vice-président en charge du développement durable, rappelle que par délibération n°CS_2023_051 du 20 juin 2023, le comité syndical a approuvé la convention de partenariat entre le SYDER, l'association des Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable, signée lors du comité syndical du 19 septembre 2023.

Désireux d'accompagner les centrales villageoises dans la réalisation d'installations photovoltaïques, le SYDER propose à ces dernières de cofinancer la réalisation de projets, comme elle a pu le faire à la fin de l'année 2023 pour la centrale villageoise Beaujolais Pierres Dorées (Cévidorées) et dans le courant de l'année 2025 pour les centrales villageoises Soleil Beaujolais, CVRC et Monts Energies.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, le SYDER a été sollicité le 7 octobre 2025 par la société citoyenne Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais pour un cofinancement de quatre installations photovoltaïques d'une puissance totale d'environ 260 kWc, nécessitant un investissement total prévisionnel de 205 880 €.

Le cofinancement sollicité par cette société citoyenne prendrait la forme d'une prise de capital minimum et d'une avance en compte courant d'associé d'un montant de 40 000 €. Ce financement permettrait à la société citoyenne Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais de limiter son appel à l'emprunt bancaire et aux taux actuels.

Pour mémoire, l'article 2.3.6 des statuts du SYDER prévoit que, « sous réserve des dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de l'énergie issues de la loi relative à la transition énergétique et de la loi relative à l'énergie et au climat, le Syndicat peut prendre des participations dans des sociétés publiques ou privées dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables. Il peut également participer au financement de sociétés de projet par voie de prêt d'actionnaires ou d'avances en compte courant. »

Comme le prévoient les articles L. 294-1 du Code de l'énergie et L. 2253-1 du Code général des collectivités territoriales, le SYDER peut être actionnaire de sociétés citoyennes de production d'énergie et peut participer au financement de projets via des avances en compte courant d'associé. Le Président précise néanmoins que cette avance peut être accordée si le montant de la totalité des avances consenties par le SYDER à toutes les sociétés dont il est actionnaire n'excède pas, avec cette nouvelle avance, 15 % des recettes réelles de la section de fonctionnement de son budget, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Le SYDER souhaite acquérir une part de capital d'un montant de 62 € dans la société citoyenne, lui permettant de participer à l'avance en compte courant d'associés à hauteur de 40 000 € pour une durée de 5 ans.

Par conséquent et en vue de pouvoir répondre favorablement à la sollicitation de la société citoyenne Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais, Michel GOUGET propose à l'assemblée d'autoriser le Président à signer une convention de compte courant d'associé organisant la réalisation de cette avance de la part du SYDER et figurant en annexe.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Michel GOUGET procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	117
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0
N'ayant pas pris part au vote	1

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ ***Approuve l'acquisition d'une part dans la société citoyenne Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais,***
- ⇒ ***Approuve l'avance au compte courant d'associés de la société citoyenne Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais à hauteur de 40 000 € et pour une durée de 5 ans non renouvelable,***
- ⇒ ***Autorise le Président du SYDER à signer tout document relatif à cette prise de participation et d'avance en compte courant d'associé.***
- Participation au capital et à l'avance en compte courant d'associés au sein de la société citoyenne Graine d'énergies

Sandrine ARNAUD, Vice-présidente, indique que dans le cadre de la convention de partenariat entre le SYDER, l'association des Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable, signée lors du comité syndical du 19 septembre 2023, le SYDER a été sollicité le 1^{er} octobre 2025 par la société citoyenne Centrales Villageoises de la vallée du Garon – Graines d'énergies pour un cofinancement de quatre installations photovoltaïques d'une puissance totale d'environ 525 kWc, nécessitant un investissement total prévisionnel de 335 925 €.

Le cofinancement sollicité par cette société citoyenne prendrait la forme d'une prise de capital minimum et d'une avance en compte courant d'associé d'un montant de 50 000 €. Ce financement permettrait à la société citoyenne Centrales Villageoises de la vallée du Garon – Graines d'énergies de limiter son appel à l'emprunt bancaire et aux taux actuels.

Pour mémoire, l'article 2.3.6 des statuts du SYDER prévoit que, « sous réserve des dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de l'énergie issues de la loi relative à la transition énergétique et de la loi relative à l'énergie et au climat, le Syndicat peut prendre des participations dans des sociétés publiques ou privées dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables. Il peut également participer au financement de sociétés de projet par voie de prêt d'actionnaires ou d'avances en compte courant. »

Comme le prévoient les articles L. 294-1 du Code de l'énergie et L. 2253-1 du Code général des collectivités territoriales, le SYDER peut être actionnaire de sociétés citoyennes de production d'énergie et peut participer au financement de projets via des avances en compte courant d'associé. Le Président précise néanmoins que cette avance peut être accordée si le montant de la totalité des avances consenties par le SYDER à toutes les sociétés dont il est actionnaire n'excède pas, avec cette nouvelle avance, 15 % des recettes réelles de la section de fonctionnement de son budget, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Le SYDER souhaite acquérir une part de capital d'un montant de 100 € dans la société citoyenne, lui permettant de participer à l'avance en compte courant d'associés à hauteur de 50 000 € pour une durée de 5 ans.

Par conséquent et en vue de pouvoir répondre favorablement à la sollicitation de la société citoyenne Centrales Villageoises de la vallée du Garon – Graines d'énergies, Sandrine ARNAUD propose à l'assemblée d'autoriser le Président à signer une convention de compte courant d'associé organisant la réalisation de cette avance de la part du SYDER et figurant en annexe.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sandrine ARNAUD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ ***Approuve l'acquisition d'une part dans la société citoyenne Centrales Villageoises de la vallée du Garon – Graines d'énergies,***
- ⇒ ***Approuve l'avance au compte courant d'associés de la société citoyenne Centrales Villageoises de la vallée du Garon – Graines d'énergies à hauteur de 50 000 € et pour une durée de 5 ans non renouvelable,***
- ⇒ ***Autorise le Président du SYDER à signer tout document relatif à cette prise de participation et d'avance en compte courant d'associé.***

SEM SOLEIL

- Evolution des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM SOLEIL

Malik HECHAÏCHI rappelle que la SEM Soleil a pour activité principale l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée de chaleur et d'électricité notamment la mise en place de services conseils ou prestations liées à la production et distribution de toutes formes d'énergies.

Il précise que conformément à ses statuts, la Direction Générale de la SEM Soleil est assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Les statuts de la SEM Soleil permettent au Conseil d'Administration de choisir entre ces 2 modalités d'exercice de la Direction Générale.

Dans le cadre de son développement, le Conseil d'administration de la SEM Soleil a approuvé, le 18 décembre 2025, une modification des modalités d'exercice de la Direction Générale, permettant de nommer une autre personne physique que le Président du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que le SYDER est actionnaire de la SEM Soleil et siège à son conseil d'administration. C'est donc à ce titre qu'il est sollicité pour approuver l'évolution des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM Soleil.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve et autorise l'évolution des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM Soleil. Elle sera exercée par une autre personne physique que le Président du Conseil d'Administration, et sera nommée par le Conseil d'Administration de la SEM Soleil.

ORGANISATION DU SYNDICAT

- Mandat spécial accordé au Président et aux Vice-présidents pour se rendre à différents salons internationaux au cours de l'année 2026

Le Président rappelle que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres de l'exécutif (Président et Vice-présidents) peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger.

Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour qui peuvent faire l'objet d'indemnisation dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Lorsque la mission revêt un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes, elle doit faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Comité syndical.

Pour accompagner la réalisation des projets du SYDER en matière de stockage des énergies, d'éclairage et de développement de la technologie solaire, il indique qu'il pourrait effectuer avec un ou plusieurs Vice-présidents, des déplacements pour participer :

- Au Sommet sur le stockage de l'énergie se tenant à Londres (Royaume-Uni) les 24 et 25 février 2026,
- Au salon « Light + Building » se tenant à Francfort (Allemagne) du 8 au 13 mars 2026
- Au salon « SOLAREX » se tenant à Istanbul (Turquie) du 8 au 10 avril 2026,
- Au salon « Intersolar Europe » se tenant à Munich (Allemagne) du 22 au 25 juin 2026.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de charger le Président du SYDER et plusieurs Vice-présidents d'un mandat spécial pour se rendre aux différents salons, dans le cadre des missions du SYDER :

- ***Au Royaume-Uni les 24 et 25 février 2026 afin de participer au Sommet sur le stockage de l'énergie,***
- ***En Allemagne entre les 8 et 13 mars 2026 afin de participer au salon « Light + Building »,***
- ***En Turquie entre les 8 et 10 avril 2026 afin de participer au salon « SOLAREX »,***
- ***En Allemagne entre les 22 et 25 juin 2026 afin de participer au salon « Intersolar Europe ».***

- Organisation du comité syndical du 3 mars 2026

Sandrine ARNAUD, Vice-présidente déléguée à Communication informe l'assemblée que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Elle propose que la prochaine assemblée délibérante du mardi 3 mars 2026 se réunisse sur le territoire de la commune de Anse, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sandrine ARNAUD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	118
Nombre de voix pour :	118
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du mardi 3 mars 2026 sur le territoire de la commune de Anse.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les charges des collectivités 2026

Le Président fait le point sur les charges des collectivités pour 2026 (se référer aux diapos ci-dessous diffusées en séance).

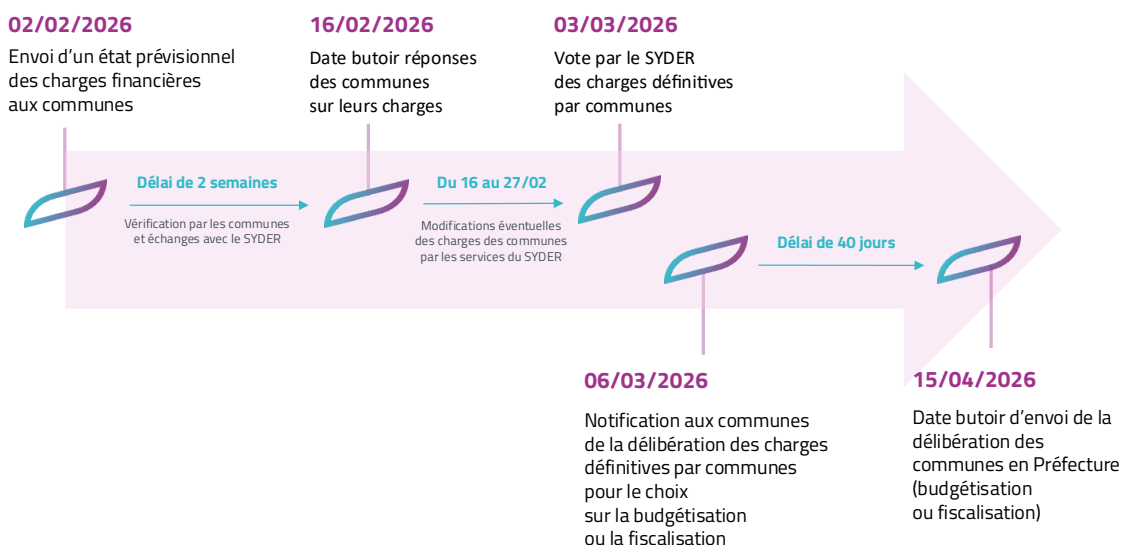
Il tient à préciser que les appels de charges du SYDER seront transmis aux communes et intercommunalités le **2 février 2026**.

Compte tenu de la période pré-électorale, les collectivités disposeront d'un délai exceptionnellement réduit de 15 jours, **soit jusqu'au 16 février inclus**, pour faire part d'éventuelles remarques ou demandes de modification.

En l'absence de retour dans ce délai, l'état des charges sera considéré comme approuvé et sera soumis pour validation au comité syndical du 3 mars 2026.

À l'issue de ce vote, les communes devront se prononcer sur le mode de financement de leurs charges.

Une délibération devra être transmise dans un délai de 40 jours après le vote du SYDER, **soit avant le 15 avril 2026**, aux services de l'État, qui informeront ensuite le SYDER des choix effectués par chaque collectivité.



→ Modalités de délibération : 4 étapes clés



- 1 Envoi d'un Etat prévisionnel des charges financières**
Début février de l'année N
Etat récapitulatif des charges dues pour l'années N-1.
Sur le courrier d'envoi, compte tenu de la période électorale, sensibilisation des communes sur le délai restreint de vérification des charges.
Les documents seront disponibles sur l'espace adhérent de chaque collectivité
- 2 Vérification par les communes et échanges avec le SYDER**
Les communes disposent d'un **délai de 2 semaines** pour indiquer les remarques et/ou les modifications à apporter par le SYDER.
- 3 Vote par le SYDER de la répartition des charges définitives par collectivité**
Le SYDER vote les montants des charges définitives lors de son **Conseil Syndical** qui a lieu **le 3 mars** de l'année N.
La délibération est notifiée aux communes pour qu'elles se prononcent sur leur choix de budgétisation et/ou fiscalisation.
- 4 Choix de budgétisation ou non par les communes**
Délibération à transmettre **dans les 40 jours APRES le vote du SYDER** (date butoir vers la **mi-avril**), et à envoyer aux services de l'Etat qui transmettront au SYDER la liste des collectivités ayant décidé de budgétiser tout ou partie du montant de leurs charges.



En l'absence de délibération, les charges sont automatiquement fiscalisées. C'est l'envoi de la délibération aux services de l'administration fiscale qui fait foi. Il est toutefois conseillé d'adresser au SYDER, qui est en lien avec ces services, une copie de cette délibération.

Chaque année, la **Direction des affaires juridiques et de l'administration locale – Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat**, rappelle par circulaire les modalités concernant la Fiscalisation des participations aux syndicats intercommunaux et Mixtes.

REF : Articles L. 5212-19, L. 5212-20 et L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Au niveau du syndicat :

La contribution syndicale prévue par l'article L. 5212-19 du CGCT, **obligatoire pour les communes membres**, peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables.

Le syndicat souhaitant fiscaliser les participations communales doit réunir son comité syndical, pour décider de la répartition provisoire et/ou définitive des charges incombant à chacune de ses communes membres.



Il est nécessaire que la délibération fixant les contributions soit **notifiée aux communes par courrier ou courriel, contre signature ou accusé de réception**, en rappelant les règles de délai prévues à l'article L. 5212-20 du CGCT.



Au niveau des communes membres :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-20 du CGCT, une commune qui souhaite **budgétiser tout ou partie de sa contribution** au syndicat, doit obligatoirement se prononcer dans un **délai de 40 jours** à compter de la date de notification de la délibération du syndicat fixant les participations définitives.

L'une des mentions suivantes doit alors apparaître sur la délibération:



Le conseil municipal décide de budgétiser partiellement sa participation au syndicat (en indiquant clairement le montant), le reste étant fiscalisé.

OU

Le conseil municipal décide de budgétiser la totalité de sa participation au syndicat.



Lors de la rédaction, la commune doit veiller à la **cohérence des montants** par rapport à ceux fixés par le comité syndical.



Passé le délai de 40 jours, l'absence de délibération concernant ce recouvrement sera considérée comme **accord tacite** donné à l'application du recouvrement direct sur les contribuables pour la totalité de la participation.

Le SYDER est un syndicat de communes qui peut être **financé** par ses membres de **3 manières différentes** selon leurs choix, via :

Les contributions fiscalisées

La commune décide que les sommes dues au SYDER sont payées par ses administrés, via leurs impôts locaux ; cela revient à une **contribution fiscalisée non inscrite dans son budget primitif**.

Les contributions budgétaires

La commune décide que les sommes dues au SYDER sont payées via une subvention de son budget primitif, cela revient à une **contribution budgétaire en fonctionnement**, au **compte 65568**.

La combinaison mathématique des deux dispositifs

Fiscalité dite mixte, décidée par la commune. Celle-ci délibère alors pour payer une partie de ce qu'elle doit en **contribution budgétaire** et le reste sera fiscalisé.

Malik HECHAÏCHI tient à rappeler à l'assemblée qu'actuellement le SYDER est en renouvellement des marchés de travaux réseaux secs.

Dans ces nouveaux marchés, il est à nouveau prévu l'application de pénalités si les entreprises ne respectent pas les délais concernant les travaux dans les communes.

Il tient à faire savoir que si le SYDER applique des pénalités à une entreprises, le montant concerné sera reversé aux communes sur leurs charges.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 19 h 15.

ANNEXES

Comité syndical du 22 janvier 2026

- Points budgétaires et financiers :
 - Budget primitif principal 2026
 - Budget primitif autonome de la Régie SYDER Chaleur 2026

- Point Photovoltaïque :
 - Convention de compte courant d'associés SAS Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais - CEVIVAL / SYDER
 - Convention de compte courant d'associés SAS Centrales Villageoises de la Vallée du Garon - Graines d'Energies / SYDER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : SYDER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008972000011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de bron

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	47
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	50
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	51
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	52
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	55
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	58
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	61
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	62
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	65
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	67
A1.908 - Fonction 8 - Transports	70
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	74
A2.01 - Opérations non ventilables	76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	77
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	91
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	94
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	95
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	96
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	99
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	101
A2.938 - Fonction 8 - Transports	104

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	108
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	117

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	120
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	121
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
B3.1 - Etat des provisions constituées	123
B3.2 - Etalement des provisions	125
B4 - Etat des charges transférées	126
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	127
B6 - Prêts	129
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	130
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	131
B7.3 - Etat des emprunts garantis	132
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	133
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	134
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	135
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	136
B7.8 - Autres engagements donnés	137
B7.9 - Autres engagements reçus	138
B8 - Subventions versées	139
B9 - Etat du personnel	140
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	144
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	145
B11.2 - Liste des établissements publics créés	146
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	147
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	148
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	149
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	150
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	151
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	152
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	153
D3 - Décisions en matière de taux	155
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	156
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	158
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	160
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	161
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	162

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	19,67 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	74,62 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	111,51 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération du 30/11/2021 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SYDER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYDER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	47 000 275,00	47 000 275,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)		47 000 275,00	47 000 275,00
--	--	---------------	---------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	34 519 465,00	34 519 465,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)		34 519 465,00	34 519 465,00
---	--	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)		81 519 740,00	81 519 740,00
---------------------	--	---------------	---------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2022-0202	Démarche Performantielle Télégestion	23	0,00
2022-0201	Démarche Performantielle - Eclairage public	23	0,00
2024-001	Géoréférencement	20	0,00
2024-PV01	OMBRIERES SUPERCHARGEUR	23	0,00
2022-04	Superchargeurs IRVE	21, 23	0,00
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	910 000,00	0,00	616 600,00	0,00	616 600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 417 000,00	0,00	313 700,00	0,00	313 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	51 337 633,71	0,00	34 470 000,00	0,00	34 470 000,00
Total des dépenses d'équipement		53 664 633,71	0,00	35 400 300,00	0,00	35 400 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 320 000,00	0,00	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	850 500,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	340 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Total des dépenses financières		8 510 500,00	0,00	7 651 000,00	0,00	7 651 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 401 547,57	0,00	2 678 975,00	0,00	2 678 975,00
Total des dépenses réelles d'investissement		68 576 681,28	0,00	45 730 275,00	0,00	45 730 275,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	200 000,00		370 000,00	0,00	370 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	500 000,00		900 000,00	0,00	900 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		700 000,00		1 270 000,00	0,00	1 270 000,00

TOTAL	69 276 681,28	0,00	47 000 275,00	0,00	47 000 275,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 000 275,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 907 968,00	0,00	4 900 102,00	0,00	4 900 102,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	29 716 218,48	0,00	16 859 271,00	0,00	16 859 271,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	25 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes d'équipement		33 649 186,48	0,00	21 764 373,00	0,00	21 764 373,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	29 345 541,58	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 730 612,00	0,00	1 120 861,00	0,00	1 120 861,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 076 153,58	0,00	5 120 861,00	0,00	5 120 861,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	6 389 999,97	0,00	2 678 975,00	0,00	2 678 975,00
Total des recettes réelles d'investissement		75 115 340,03	0,00	29 564 209,00	0,00	29 564 209,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	13 867 701,52		11 786 066,00	0,00	11 786 066,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 000 000,00		4 750 000,00	0,00	4 750 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	500 000,00		900 000,00	0,00	900 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		18 367 701,52		17 436 066,00	0,00	17 436 066,00

TOTAL	93 483 041,55	0,00	47 000 275,00	0,00	47 000 275,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 000 275,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	16 166 066,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	14 071 550,00	0,00	11 607 200,00	0,00	11 607 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 420 900,00	0,00	3 536 830,00	0,00	3 536 830,00
014	Atténuations de produits	800 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 007 600,00	0,00	2 069 369,00	0,00	2 069 369,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		21 300 050,00	0,00	17 215 399,00	0,00	17 215 399,00
66	Charges financières	750 000,00	0,00	716 000,00	0,00	716 000,00
67	Charges spécifiques (3)	280 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		2 000,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 332 050,00	0,00	17 983 399,00	0,00	17 983 399,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	13 867 701,52		11 786 066,00	0,00	11 786 066,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 000 000,00		4 750 000,00	0,00	4 750 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 867 701,52		16 536 066,00	0,00	16 536 066,00

TOTAL	40 199 751,52	0,00	34 519 465,00	0,00	34 519 465,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 519 465,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	533 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	25 200 000,00	0,00	25 700 000,00	0,00	25 700 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 384 500,00	0,00	3 940 500,00	0,00	3 940 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	4 678 000,00	0,00	3 340 000,00	0,00	3 340 000,00
Total des recettes de gestion courante		34 810 500,00	0,00	34 095 500,00	0,00	34 095 500,00
76	Produits financiers	76 451,00	0,00	53 965,00	0,00	53 965,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 886 951,00	0,00	34 149 465,00	0,00	34 149 465,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	200 000,00		370 000,00	0,00	370 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		200 000,00		370 000,00	0,00	370 000,00

TOTAL	35 086 951,00	0,00	34 519 465,00	0,00	34 519 465,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 519 465,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	16 166 066,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	370 000,00	370 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	616 600,00	0,00	616 600,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	313 700,00	0,00	313 700,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	34 470 000,00	900 000,00	35 370 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	1 000,00
27 Autres immobilisations financières (3)	150 000,00	0,00	150 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 678 975,00	0,00	2 678 975,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	45 730 275,00	1 270 000,00	47 000 275,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 000 275,00
--	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	11 607 200,00		11 607 200,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 536 830,00		3 536 830,00
014 Atténuations de produits	2 000,00		2 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 069 369,00	0,00	2 069 369,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	716 000,00	0,00	716 000,00
67 Charges spécifiques (9)	50 000,00	0,00	50 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	4 750 000,00	4 752 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		11 786 066,00	11 786 066,00
Dépenses de fonctionnement – Total	17 983 399,00	16 536 066,00	34 519 465,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 519 465,00
---	---------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 900 102,00	0,00	4 900 102,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 859 271,00	0,00	16 859 271,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	5 000,00	900 000,00	905 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	1 120 861,00	0,00	1 120 861,00
28 Amortissement des immobilisations		4 750 000,00	4 750 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	2 678 975,00	0,00	2 678 975,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		11 786 066,00	11 786 066,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	29 564 209,00	17 436 066,00	47 000 275,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 000 275,00
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	15 000,00		15 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 100 000,00		1 100 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	25 700 000,00		25 700 000,00
74 Dotations et participations (8)	3 940 500,00		3 940 500,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	3 340 000,00	0,00	3 340 000,00
76 Produits financiers	53 965,00	0,00	53 965,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	370 000,00	370 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		34 149 465,00	370 000,00	34 519 465,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				34 519 465,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	69 276 681,28	0,00	0,00	47 000 275,00	0,00	18 000 000,00	29 000 275,00	47 000 275,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	910 000,00	0,00	0,00	616 600,00	0,00	550 000,00	66 600,00	616 600,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 417 000,00	0,00	0,00	313 700,00	0,00	60 000,00	253 700,00	313 700,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	51 337 633,71	0,00	0,00	34 470 000,00	0,00	17 390 000,00	17 080 000,00	34 470 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	53 664 633,71	0,00	0,00	35 400 300,00	0,00	18 000 000,00	17 400 300,00	35 400 300,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 320 000,00	0,00		7 500 000,00	0,00		7 500 000,00	7 500 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	850 500,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
27 Autres immobilisations financières	340 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	8 510 500,00	0,00	0,00	7 651 000,00	0,00	0,00	7 651 000,00	7 651 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	6 401 547,57	0,00	0,00	2 678 975,00	0,00	0,00	2 678 975,00	2 678 975,00
Total des dépenses réelles	68 576 681,28	0,00	0,00	45 730 275,00	0,00	18 000 000,00	27 730 275,00	45 730 275,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	200 000,00			370 000,00	0,00		370 000,00	370 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	500 000,00			900 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00
Total des dépenses d'ordre	700 000,00			1 270 000,00	0,00		1 270 000,00	1 270 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			

Total des dépenses d'investissement cumulées	47 000 275,00
--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		64 137 499,97	0,00	47 000 275,00	0,00	47 000 275,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 907 968,00	0,00	4 900 102,00	0,00	4 900 102,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	29 716 218,48	0,00	16 859 271,00	0,00	16 859 271,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	25 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes d'équipement		33 649 186,48	0,00	21 764 373,00	0,00	21 764 373,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 730 612,00	0,00	1 120 861,00	0,00	1 120 861,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 730 612,00	0,00	5 120 861,00	0,00	5 120 861,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	6 389 999,97	0,00	2 678 975,00	0,00	2 678 975,00
Total des recettes réelles		45 769 798,45	0,00	29 564 209,00	0,00	29 564 209,00
021	Virement de la section de fonctionnement	13 867 701,52		11 786 066,00	0,00	11 786 066,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 000 000,00		4 750 000,00	0,00	4 750 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	500 000,00		900 000,00	0,00	900 000,00
Total des recettes d'ordre		18 367 701,52		17 436 066,00	0,00	17 436 066,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
--	--	--	--	--	------

Affectation au compte 1068 (8)					0,00
--------------------------------	--	--	--	--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					47 000 275,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		69 276 681,28	0,00	0,00	47 000 275,00	0,00	18 000 000,00	29 000 275,00	47 000 275,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	910 000,00	0,00	0,00	616 600,00	0,00	550 000,00	66 600,00	616 600,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	900 000,00	0,00		550 000,00	0,00	550 000,00	0,00	550 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		66 600,00	0,00	0,00	66 600,00	66 600,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 417 000,00	0,00	0,00	313 700,00	0,00	60 000,00	253 700,00	313 700,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
2181	Install. générales, agencements	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 300 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21838	Autre matériel informatique	35 000,00	0,00		51 400,00	0,00	0,00	51 400,00	51 400,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00		17 500,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	51 337 633,71	0,00	0,00	34 470 000,00	0,00	17 390 000,00	17 080 000,00	34 470 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00		5 450 000,00	0,00	1 200 000,00	4 250 000,00	5 450 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	14 533 554,54	0,00		10 940 000,00	0,00	3 690 000,00	7 250 000,00	10 940 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	36 604 079,17	0,00		17 880 000,00	0,00	12 500 000,00	5 380 000,00	17 880 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		53 664 633,71	0,00	0,00	35 400 300,00	0,00	18 000 000,00	17 400 300,00	35 400 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	7 320 000,00	0,00		7 500 000,00	0,00		7 500 000,00	7 500 000,00
1641	Emprunts en euros	7 320 000,00	0,00		7 500 000,00	0,00		7 500 000,00	7 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	850 500,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
261	Titres de participation	850 500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	340 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2745	Avances remboursables	340 000,00	0,00		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		8 510 500,00	0,00	0,00	7 651 000,00	0,00	0,00	7 651 000,00	7 651 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	6 401 547,57	0,00	0,00	2 678 975,00	0,00	0,00	2 678 975,00	2 678 975,00
4581001	CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE	4 904 760,40	0,00		2 378 975,00	0,00	0,00	2 378 975,00	2 378 975,00
4581002	MIMOSA ACTEE 2 AMI SEQUOIA	386 787,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581003	FONDS CHENE 2	291 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581004	FONDS CHENE 3	333 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581005	FONDS CHENE 4	186 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581006	PARKING COLOMBIER SAUGNIEU	300 000,00	0,00		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
Total des dépenses réelles		68 576 681,28	0,00	0,00	45 730 275,00	0,00	18 000 000,00	27 730 275,00	45 730 275,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	200 000,00			370 000,00	0,00		370 000,00	370 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	200 000,00			370 000,00	0,00		370 000,00	370 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13912	Subv. transf. Régions	200 000,00			370 000,00	0,00		370 000,00	370 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00			900 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	500 000,00			900 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00
Total des dépenses d'ordre		700 000,00			1 270 000,00	0,00		1 270 000,00	1 270 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		64 137 499,97	0,00	47 000 275,00	0,00	47 000 275,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 907 968,00	0,00	4 900 102,00	0,00	4 900 102,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 070 000,00	0,00	3 811 102,00	0,00	3 811 102,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 627 968,00	0,00	1 089 000,00	0,00	1 089 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	29 716 218,48	0,00	16 859 271,00	0,00	16 859 271,00
1641	Emprunts en euros	29 716 218,48	0,00	16 859 271,00	0,00	16 859 271,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	25 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	20 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes d'équipement		33 649 186,48	0,00	21 764 373,00	0,00	21 764 373,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
10222	FCTVA	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 730 612,00	0,00	1 120 861,00	0,00	1 120 861,00
2745	Avances remboursables	110 000,00	0,00	12 150,00	0,00	12 150,00
276348	Créance Autres communes	701 080,00	0,00	368 273,00	0,00	368 273,00
276358	Créance Autres groupements	919 532,00	0,00	740 438,00	0,00	740 438,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 730 612,00	0,00	5 120 861,00	0,00	5 120 861,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	6 389 999,97	0,00	2 678 975,00	0,00	2 678 975,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles		45 769 798,45	0,00	29 564 209,00	0,00	29 564 209,00
021	Virement de la section de fonctionnement	13 867 701,52		11 786 066,00	0,00	11 786 066,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 000 000,00		4 750 000,00	0,00	4 750 000,00
28031	Frais d'études	4 000 000,00		4 500 000,00	0,00	4 500 000,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00		250 000,00	0,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00		900 000,00	0,00	900 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	500 000,00		900 000,00	0,00	900 000,00
Total des recettes d'ordre		18 367 701,52		17 436 066,00	0,00	17 436 066,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		40 199 751,52	0,00	0,00	34 519 465,00	0,00	0,00	34 519 465,00	34 519 465,00
011	Charges à caractère général (3)	14 071 550,00	0,00	0,00	11 607 200,00	0,00	0,00	11 607 200,00	11 607 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 420 900,00	0,00		3 536 830,00	0,00		3 536 830,00	3 536 830,00
014	Atténuations de produits	800 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 007 600,00	0,00	0,00	2 069 369,00	0,00	0,00	2 069 369,00	2 069 369,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		21 300 050,00	0,00	0,00	17 215 399,00	0,00	0,00	17 215 399,00	17 215 399,00
66	Charges financières	750 000,00	0,00		716 000,00	0,00		716 000,00	716 000,00
67	Charges spécifiques (3)	280 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 032 000,00	0,00	0,00	768 000,00	0,00		768 000,00	768 000,00
Total des dépenses réelles		22 332 050,00	0,00	0,00	17 983 399,00	0,00	0,00	17 983 399,00	17 983 399,00
023	Virement à la section d'investissement	13 867 701,52			11 786 066,00	0,00		11 786 066,00	11 786 066,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 000 000,00			4 750 000,00	0,00		4 750 000,00	4 750 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		17 867 701,52			16 536 066,00	0,00		16 536 066,00	16 536 066,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
-------	---------	------------------------------------	------------------	---	------------------------	-------------------------------	--	---	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées									34 519 465,00
---	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 086 951,00	0,00	34 519 465,00	0,00	34 519 465,00
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	533 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	25 200 000,00	0,00	25 700 000,00	0,00	25 700 000,00
74	Dotations et participations (2)	4 384 500,00	0,00	3 940 500,00	0,00	3 940 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	4 678 000,00	0,00	3 340 000,00	0,00	3 340 000,00
Total des recettes de gestion des services		34 810 500,00	0,00	34 095 500,00	0,00	34 095 500,00
76	Produits financiers	76 451,00	0,00	53 965,00	0,00	53 965,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		76 451,00	0,00	53 965,00	0,00	53 965,00
Total des recettes réelles		34 886 951,00	0,00	34 149 465,00	0,00	34 149 465,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	200 000,00		370 000,00	0,00	370 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		200 000,00		370 000,00	0,00	370 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	34 519 465,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		40 199 751,52	0,00	0,00	34 519 465,00	0,00	0,00	34 519 465,00	34 519 465,00
011	Charges à caractère général (4)	14 071 550,00	0,00	0,00	11 607 200,00	0,00	0,00	11 607 200,00	11 607 200,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	250 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	8 444 000,00	0,00		7 100 000,00	0,00	0,00	7 100 000,00	7 100 000,00
60622	Carburants	32 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60623	Alimentation	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	53 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	10 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	521 450,00	0,00		725 000,00	0,00	0,00	725 000,00	725 000,00
6132	Locations immobilières	6 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61351	Matériel roulant	66 500,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
61358	Autres	10 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	50 000,00	0,00		75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 800 000,00	0,00		1 140 000,00	0,00	0,00	1 140 000,00	1 140 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 798 000,00	0,00		1 641 800,00	0,00	0,00	1 641 800,00	1 641 800,00
6161	Multirisques	105 000,00	0,00		230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00
617	Etudes et recherches	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	9 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	22 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	20 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
62268	Autres honoraires, conseils	60 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	265 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6233	Foires et expositions	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6234	Réceptions	40 000,00	0,00		55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
6236	Catalogues et imprimés	40 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6237	Publications	10 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	7 500,00	0,00		32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
6248	Divers	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	0,00		29 800,00	0,00	0,00	29 800,00	29 800,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	60 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres services extérieurs	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	7 600,00	0,00		7 600,00	0,00	0,00	7 600,00	7 600,00
63513	Autres impôts locaux	4 500,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	8 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 420 900,00	0,00		3 536 830,00	0,00		3 536 830,00	3 536 830,00
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00	0,00		600,00	0,00		600,00	600,00
6331	Versement mobilité	40 000,00	0,00		2 530,00	0,00		2 530,00	2 530,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	0,00		44 100,00	0,00		44 100,00	44 100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	44 000,00	0,00		43 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 900,00	0,00		6 200,00	0,00		6 200,00	6 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	748 000,00	0,00		675 000,00	0,00		675 000,00	675 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	15 000,00	0,00		13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00
64113	NBI	11 000,00	0,00		2 400,00	0,00		2 400,00	2 400,00
64118	Autres indemnités	289 000,00	0,00		238 000,00	0,00		238 000,00	238 000,00
64131	Rémunérations	859 000,00	0,00		957 000,00	0,00		957 000,00	957 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64132	SFT, indemnité de résidence	16 000,00	0,00		16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00
64138	Primes et autres indemnités	376 000,00	0,00		445 000,00	0,00		445 000,00	445 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	12 000,00	0,00		12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	479 000,00	0,00		527 000,00	0,00		527 000,00	527 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	293 000,00	0,00		288 000,00	0,00		288 000,00	288 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	50 000,00	0,00		57 000,00	0,00		57 000,00	57 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	0,00		62 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 000,00	0,00		2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	23 000,00	0,00		25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6488	Autres	98 000,00	0,00		110 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	800 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
7498	Autres revers./dotations, participations	800 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 007 600,00	0,00	0,00	2 069 369,00	0,00	0,00	2 069 369,00	2 069 369,00
65311	Indemnités de fonction	105 000,00	0,00		132 000,00	0,00	0,00	132 000,00	132 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	30 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65315	Formation	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65326	Frais de représentation du président	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	217 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	400 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	145 000,00	0,00		120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	81 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	419 100,00	0,00		264 369,00	0,00	0,00	264 369,00	264 369,00
65888	Autres	1 581 000,00	0,00		1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		21 300 050,00	0,00	0,00	17 215 399,00	0,00	0,00	17 215 399,00	17 215 399,00
66	Charges financières	750 000,00	0,00		716 000,00	0,00		716 000,00	716 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	750 000,00	0,00		716 000,00	0,00		716 000,00	716 000,00
67	Charges spécifiques (4)	280 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	280 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	2 000,00			2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 032 000,00	0,00	0,00	768 000,00	0,00		768 000,00	768 000,00
Total des dépenses réelles		22 332 050,00	0,00	0,00	17 983 399,00	0,00	0,00	17 983 399,00	17 983 399,00
023	Virement à la section d'investissement	13 867 701,52			11 786 066,00	0,00		11 786 066,00	11 786 066,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 000 000,00			4 750 000,00	0,00		4 750 000,00	4 750 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 000 000,00			4 750 000,00	0,00		4 750 000,00	4 750 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		17 867 701,52			16 536 066,00	0,00		16 536 066,00	16 536 066,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 086 951,00	0,00	34 519 465,00	0,00	34 519 465,00
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	533 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
704	Travaux	350 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
706888	Autres	183 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	25 200 000,00	0,00	25 700 000,00	0,00	25 700 000,00
73111	Impôts directs locaux	16 000 000,00	0,00	16 500 000,00	0,00	16 500 000,00
73141	Accise sur l'électricité	9 200 000,00	0,00	9 200 000,00	0,00	9 200 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 384 500,00	0,00	3 940 500,00	0,00	3 940 500,00
744	FCTVA	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
74758	Participation autres groupements	7 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
747888	Autres	402 500,00	0,00	62 500,00	0,00	62 500,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	375 000,00	0,00	375 000,00	0,00	375 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	4 678 000,00	0,00	3 340 000,00	0,00	3 340 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	3 000 000,00	0,00	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00
75888	Autres	1 678 000,00	0,00	1 590 000,00	0,00	1 590 000,00
Total des recettes de gestion des services		34 810 500,00	0,00	34 095 500,00	0,00	34 095 500,00
76	Produits financiers	76 451,00	0,00	53 965,00	0,00	53 965,00
76238	Remb. Int. emprunts transf. autres tiers	76 451,00	0,00	53 665,00	0,00	53 665,00
7688	Autres	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles		34 886 951,00	0,00	34 149 465,00	0,00	34 149 465,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	200 000,00		370 000,00	0,00	370 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	200 000,00		370 000,00	0,00	370 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		200 000,00		370 000,00	0,00	370 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	7 597 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	7 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	197 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	16 935 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	11 526 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 108 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		29 986 200,00	0,00	8 146 575,00	0,00		45 730 275,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	100 000,00	0,00		7 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	550 000,00	0,00	66 600,00	0,00		616 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	116 200,00	0,00	0,00	0,00		313 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	29 020 000,00	0,00	5 450 000,00	0,00		34 470 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 000,00	0,00		1 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	150 000,00	0,00		150 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	300 000,00	0,00	2 378 975,00	0,00		2 678 975,00
RECETTES		4 905 102,00	0,00	7 723 725,00	0,00		29 564 209,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000 000,00
13	Subventions d'investissement	4 600 102,00	0,00	0,00	0,00		4 900 102,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	5 332 600,00	0,00		16 859 271,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	12 150,00	0,00		1 120 861,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	300 000,00	0,00	2 378 975,00	0,00		2 678 975,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		7 597 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des ét s financiers	7 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	197 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		16 935 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des ét s financiers	11 526 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	1 108 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 597 500,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 935 382,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 526 671,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 108 711,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	18 630 000,00	0,00	10 700 000,00	600 000,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	17 880 000,00	0,00	10 640 000,00	300 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 005 000,00	2 900 102,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 600 102,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	56 200,00	0,00	0,00	0,00	29 986 200,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	56 200,00	0,00	0,00	0,00	56 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 820 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 905 102,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 102,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation		7222 Action propreté urbaine et nettoiemment				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		2 378 975,00	5 767 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 146 575,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	66 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	5 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 450 000,00
261	Titres de participation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
274	Prêts	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
458	Opérations sous mandat	2 378 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 378 975,00
RECETTES		2 378 975,00	5 344 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 723 725,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	5 332 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 332 600,00
274	Prêts	0,00	12 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 150,00
458	Opérations sous mandat	2 378 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 378 975,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		702 000,00	5 351 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 501 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 536 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	311 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	31 499 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	25 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	3 940 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	53 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	11 814 069,00	0,00	116 000,00	0,00		17 983 399,00
011	Charges à caractère général	0,00	10 012 200,00	0,00	94 000,00	0,00		11 607 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 536 830,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 751 869,00	0,00	6 000,00	0,00		2 069 369,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00		716 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
RECETTES		0,00	2 250 000,00	0,00	400 300,00	0,00		34 149 465,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	700 000,00	0,00	400 000,00	0,00		1 100 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 700 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 940 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	0,00		3 340 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00		53 965,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		702 000,00
661	Charges d'intérêts	700 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 000,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 351 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	583 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	224 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	43 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	95 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 358 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	937 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
RECETTES		31 499 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	25 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	3 565 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1 790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	53 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 351 330,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 830,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 358 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 499 165,00

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 700 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 565 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 790 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 665,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	10 680 500,00	0,00	628 200,00	366 000,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	6 500 000,00	0,00	450 000,00	121 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	41 200,00	15 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 540 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 560 000,00	0,00	52 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 650 000,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	139 369,00	0,00	0,00	0,00	11 814 069,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 071 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	139 369,00	0,00	0,00	0,00	1 751 869,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250 000,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieiment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
RECETTES		0,00	400 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 300,00
701	Ventes de produits finis	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
768	Autres produits financiers	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
13825-9625382230	18/11/2025	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					120 345 936,67									
1641 Emprunts en euros (total)					120 345 936,67									
352	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/10/2008	25/01/2009	2 450 000,00	F	Taux fixe à 4,86%	4,860	4,941	EUR	T	C	O	A-1
363	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/04/2010	25/10/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,07%	4,070	4,070	EUR	S	C	O	A-1
364	Crédit Agricole Centre Est		25/06/2011	25/12/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,37%	4,370	4,370	EUR	S	P	O	A-1
365	Crédit Mutuel du Sud-Est		31/10/2011	31/10/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,36%	4,360	4,360	EUR	A	C	O	A-1
366	Caisse des Dépôts et Consignations		01/02/2012	01/02/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,51%	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
367	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/04/2012	25/10/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,85%	4,850	4,931	EUR	S	C	O	A-1
369	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/07/2012	25/01/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,75%	4,750	4,829	EUR	S	C	O	A-1
371	Caisse des Dépôts et Consignations		01/11/2012	01/11/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,42%	4,420	4,420	EUR	A	P	O	A-1
373	Société de Financement Local		01/05/2016	01/05/2017	4 666 666,67	F	Taux fixe à 2,10%	2,100	2,135	EUR	A	C	O	A-1
374	La banque postale		01/06/2017	01/12/2017	6 000 000,00	F	Taux fixe à 1,21%	1,210	1,210	EUR	S	P	O	A-1
375	Crédit Agricole Centre Est		28/12/2018	28/03/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	1,450	EUR	T	P	O	A-1
376	Crédit Agricole Centre Est		10/07/2018	01/01/2020	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	1,450	EUR	T	P	O	A-1
5669142	Caisse des Dépôts et Consignations		01/07/2025	01/10/2025	6 000 000,00	V	Livret A + 0,40%, flooré à 0,40%	2,800	2,800	EUR	T	C	O	-

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
BP 535676	La banque postale		01/01/2021	01/01/2022	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0,40%	0,400	0,400	EUR	A	C	O	A-1
BP MON539701	La banque postale	10/12/2021	10/12/2021	01/10/2022	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	0,568	EUR	A	C	O	A-1
CP2973	CA Corporate & Investment Bank		05/05/2026	05/08/2026	4 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,67%	2,667	2,704	EUR	T	C	O	A-1
Emprunt Intracting 2022	Caisse des Dépôts et Consignations	20/09/2022	12/12/2022	12/12/2024	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	0,250	EUR	A	P	O	A-1
Emprunt Intracting 2023	Caisse des Dépôts et Consignations		07/12/2023	07/12/2025	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	0,250	EUR	A	P	O	A-1
Emprunt Intracting 2024	Caisse des Dépôts et Consignations		01/07/2024	01/07/2026	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	0,250	EUR	A	P	O	A-1
PHOTO 534831	La banque postale		01/12/2020	01/03/2021	0,00	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	0,520	EUR	T	C	O	A-1
clemplaces	Crédit Agricole Centre Est		01/03/2015	01/03/2016	210 870,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
clemvers	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		05/09/2014	25/06/2015	18 400,00	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	3,080	EUR	S	P	O	A-1
photo 1	Crédit Agricole Centre Est		01/02/2017	01/02/2018	0,00	F	Taux fixe à 1,41%	1,410	1,410	EUR	A	P	O	A-1
photo 2	La banque postale		01/01/2019	01/07/2019	0,00	F	Taux fixe à 1,66%	1,660	1,660	EUR	S	P	O	A-1
photo 3	La banque postale	04/12/2019	18/12/2019	01/07/2020	0,00	F	Taux fixe à 1,05%	1,050	1,050	EUR	S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					120 345 936,67									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		52 040 006,12					7 150 120,01	574 482,01	0,00	143 981,83
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		52 040 006,12					7 150 120,01	574 482,01	0,00	143 981,83
352	N	0,00	A-1	367 500,00	2,82	F	Taux fixe à 4,86%	4,860	122 500,00	15 842,92	0,00	2 249,10
363	N	0,00	A-1	166 666,57	0,31	F	Taux fixe à 4,07%	4,070	166 666,57	3 391,66	0,00	0,00
364	N	0,00	A-1	224 072,40	0,48	F	Taux fixe à 4,37%	4,370	224 072,40	4 895,98	0,00	0,00
365	N	0,00	A-1	333 333,38	0,83	F	Taux fixe à 4,36%	4,360	333 333,38	14 533,34	0,00	0,00
366	N	0,00	A-1	872 331,36	1,08	F	Taux fixe à 4,51%	4,510	426 547,03	39 342,14	0,00	18 429,47
367	N	0,00	A-1	499 999,91	1,31	F	Taux fixe à 4,85%	4,850	333 333,34	20 477,77	0,00	1 526,85
369	N	0,00	A-1	666 666,58	1,56	F	Taux fixe à 4,75%	4,750	333 333,34	28 126,15	0,00	7 037,04
371	N	0,00	A-1	868 056,96	1,83	F	Taux fixe à 4,42%	4,420	424 643,90	38 368,12	0,00	3 266,48
373	N	0,00	A-1	1 666 666,70	4,33	F	Taux fixe à 2,10%	2,100	333 333,33	35 486,11	0,00	19 055,56
374	N	0,00	A-1	2 733 748,41	6,42	F	Taux fixe à 1,21%	1,210	406 751,31	31 851,65	0,00	2 346,39
375	N	0,00	A-1	2 241 038,32	7,99	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	266 145,99	31 052,25	0,00	238,63
376	N	0,00	A-1	1 877 519,95	8,75	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	196 741,19	26 157,49	0,00	6 092,82
5669142	N	0,00	-	5 940 000,00	24,51	V	Livret A + 0,40%, flooré à 0,40%	2,100	240 000,00	121 894,24	0,00	29 692,19

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
BP 535676	N	0,00	A-1	3 666 666,68	10,01	F	Taux fixe à 0,40%	0,400	333 333,33	14 666,67	0,00	13 333,33
BP MON539701	N	0,00	A-1	1 466 666,68	10,76	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	133 333,33	8 327,41	0,00	1 908,15
CP2973	N	0,00	A-1	0,00	20,36	V	Euribor 3m + 0,67%	2,745	100 000,00	55 166,26	0,00	17 019,96
Emprunt Intracting 2022	N	0,00	A-1	10 024 885,41	9,95	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	991 262,18	25 062,21	0,00	1 191,94
Emprunt Intracting 2023	N	0,00	A-1	9 102 215,98	9,94	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	900 028,48	22 755,54	0,00	1 367,03
Emprunt Intracting 2024	N	0,00	A-1	8 000 000,00	9,50	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	791 041,20	20 000,00	0,00	9 011,20
PHOTO 534831	N	0,00	A-1	337 500,00	14,93	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	22 500,00	1 711,13	0,00	136,50
clemplaces	N	0,00	A-1	121 555,21	9,17	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	10 540,00	3 804,68	0,00	2 895,65
clemvers	N	0,00	A-1	9 675,33	8,99	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	948,37	290,75	0,00	4,48
photo 1	N	0,00	A-1	348 280,91	11,09	F	Taux fixe à 1,41%	1,410	26 840,90	4 910,76	0,00	4 154,61
photo 2	N	0,00	A-1	191 833,96	13,01	F	Taux fixe à 1,66%	1,660	12 788,63	3 131,59	0,00	1 486,08
photo 3	N	0,00	A-1	313 125,42	14,01	F	Taux fixe à 1,05%	1,050	20 101,81	3 235,19	0,00	1 538,37
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		52 040 006,12					7 150 120,01	574 482,01	0,00	143 981,83

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	88,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	46 100 006,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		01-01-2002
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	CHAUFFERIE CORPS DE CHAUFFE	10	28/01/2025
L	CHAUFFERIE CIRCULATEUR ET TELEGESTION	15	28/01/2025
L	RESEAU CHALEUR CONSTRUCTION INITIALE	25	28/01/2025
L	PHOTOVOLTAIQUE ONDULEURS	10	28/01/2025
L	PANNEAUX PHOTOVOLT	20	28/01/2025
L	2183_4	4	28/01/2025
L	2188_5	5	28/01/2025
L	2051_2	2	28/01/2025
L	1312 10 ans	10	28/01/2025
L	1312 15 ans	15	28/01/2025
L	1312 25 ans	25	28/01/2025
L	1313 25 ans	25	28/01/2025
L	1318 25 ans	25	28/01/2025
L	1315 25 ans	25	28/01/2025
L	1318 2 ans	2	28/01/2025
L	1314_25	25	28/01/2025
L	1311_25	25	28/01/2025
L	1312 20 ans	20	28/01/2025
L	1313_15 ans	15	28/01/2025
L	1318_15 ans	15	28/01/2025
L	1318 5 ans SUBV ETUDE	5	28/01/2025
L	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	20	28/01/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 001		Intitulé de l'opération : CONTRAT CHALEUR RENOUELABLE		Date de la délibération : 22/02/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	694 155,09	0,00	0,00	0,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	694 155,09	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	694 155,09	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	614 561,25	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	614 561,25	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	614 561,25	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 002		Intitulé de l'opération : MIMOSA ACTEE 2 AMI SEQUOIA		Date de la délibération : 22/02/2021	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	611 154,16	0,00	0,00	0,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	611 154,16	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	611 154,16	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	611 154,14	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	611 154,14	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 002		Intitulé de l'opération : MIMOSA ACTEE 2 AMI SEQUOIA		Date de la délibération : 22/02/2021	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	611 154,14	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 006	Intitulé de l'opération : PARKING COLOMBIER SAUGNIEU			Date de la délibération : 08/04/2025
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17,00	0,00	17,00	8,00	6,80	14,80
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Adjt adm Pal 1Cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjt adm Pal 2Cl	C	7,00	0,00	7,00	4,00	1,00	5,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Attaché Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Pal 2Cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		35,00	0,86	35,86	12,00	21,66	33,66
Adjt tech	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Adjt tech Pal 1Cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjt tech Pal 2Cl	C	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Agent maîtrise Pal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	8,00	0,86	8,86	0,00	8,66	8,66
Ingénieur Pal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Technicien	B	11,00	0,00	11,00	0,00	11,00	11,00
Technicien Pal 2Cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
President		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Reversion SFT		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vice President		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		63,00	0,86	63,86	31,00	28,46	59,46

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	371	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm Pal 1CI	C	ADM	460	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	446	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	461	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	452	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	500	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				9 117,36		
Apprenti Rédacteur	B	OTR ADM	431	9 117,36 0,00	A APP-Contrat : Apprenti 332-23-1°	A CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				9 117,36		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
21/03/2017 -	SEM SOLEIL	SEM SOLEIL	SEM	1 500,00
25/06/2019 -	SEM SOLEIL	SEM SOLEIL	SEM	10 535,00
14/11/2023 -	SEM SOLEIL	SEM SOLEIL	SEM	600 000,00
28/11/2023 -	CEVIDOREES	CEVIDOREES	SAS	50,00
17/06/2025 - 1 action	SOLEIL BEAUJOLAIS	SOLEIL BEAUJOLAIS	SAS	50,00
17/06/2025 - 1 action	CENTRALE VILLAGEOSE REGION CONDRIEU	CENTRALE VILLAGEOSE REGION CONDRIEU	SAS	65,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
15/03/2024 - Contribution annuelle Chaire universitaire	EESC GEM	EESC GEM	SA	120 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d’adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	7 870 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	21 656 927,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	13 786 927,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		7 870 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 500 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 500 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		370 000,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	370 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		21 656 927,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		5 120 861,00	0,00
10222	FCTVA	4 000 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	12 150,00	0,00
276348	Créance Autres communes	368 273,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	740 438,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		16 536 066,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 500 000,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	250 000,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	11 786 066,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00

- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008972000037	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI SYDER
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de bron

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : SYDER - CHALEUR (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	46
B1.7 - Etat des engagements reçus	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	54

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	55
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 30/11/2021.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 687 800,00	4 687 800,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 687 800,00	4 687 800,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 983 780,00	4 983 780,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 983 780,00	4 983 780,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 671 580,00	9 671 580,00
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	752 800,00	0,00	1 291 816,00	1 291 816,00	1 291 816,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	274 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 026 800,00	0,00	1 501 816,00	1 501 816,00	1 501 816,00
66	Charges financières	131 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		269 000,00	269 000,00	269 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 157 800,00	0,00	2 010 816,00	2 010 816,00	2 010 816,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	810 200,00		2 296 984,00	2 296 984,00	2 296 984,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	170 000,00		380 000,00	380 000,00	380 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		980 200,00		2 676 984,00	2 676 984,00	2 676 984,00
TOTAL		2 138 000,00	0,00	4 687 800,00	4 687 800,00	4 687 800,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 687 800,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 848 000,00	0,00	1 910 000,00	1 910 000,00	1 910 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	0,00	2 577 800,00	2 577 800,00	2 577 800,00
Total des recettes de gestion des services		1 938 000,00	0,00	4 487 800,00	4 487 800,00	4 487 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 938 000,00	0,00	4 487 800,00	4 487 800,00	4 487 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL		2 138 000,00	0,00	4 687 800,00	4 687 800,00	4 687 800,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 687 800,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 476 984,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 400 000,00	0,00	3 953 780,00	3 953 780,00	3 953 780,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 450 000,00	0,00	4 063 780,00	4 063 780,00	4 063 780,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	320 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		320 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 770 000,00	0,00	4 583 780,00	4 583 780,00	4 583 780,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL		6 170 000,00	0,00	4 983 780,00	4 983 780,00	4 983 780,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 983 780,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 180 000,00	0,00	1 555 840,00	1 555 840,00	1 555 840,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 809 800,00	0,00	550 956,00	550 956,00	550 956,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 989 800,00	0,00	2 106 796,00	2 106 796,00	2 106 796,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 989 800,00	0,00	2 106 796,00	2 106 796,00	2 106 796,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	810 200,00		2 296 984,00	2 296 984,00	2 296 984,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	170 000,00		380 000,00	380 000,00	380 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 180 200,00		2 876 984,00	2 876 984,00	2 876 984,00
TOTAL		6 170 000,00	0,00	4 983 780,00	4 983 780,00	4 983 780,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 983 780,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

2 476 984,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 291 816,00		1 291 816,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00		200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières	240 000,00	0,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	269 000,00	380 000,00	649 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 296 984,00	2 296 984,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 010 816,00	2 676 984,00	4 687 800,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 687 800,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	200 000,00	200 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	520 000,00	0,00	520 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 953 780,00	200 000,00	4 153 780,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 583 780,00	400 000,00	4 983 780,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 983 780,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 910 000,00		1 910 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 577 800,00		2 577 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	200 000,00	200 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 487 800,00	200 000,00	4 687 800,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 687 800,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 555 840,00	0,00	1 555 840,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	550 956,00	0,00	550 956,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	200 000,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		380 000,00	380 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 296 984,00	2 296 984,00
Recettes d'investissement – Total		2 106 796,00	2 876 984,00	4 983 780,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 983 780,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	752 800,00	1 291 816,00	1 291 816,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	210 000,00	339 152,00	339 152,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	20 000,00	20 000,00
607	Achats de marchandises	375 000,00	641 465,00	641 465,00
611	Sous-traitance générale	30 000,00	40 000,00	40 000,00
6132	Locations immobilières	2 000,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 600,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	120 000,00	220 699,00	220 699,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 000,00	11 000,00	11 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 500,00	2 500,00
63512	Taxes foncières	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	274 000,00	200 000,00	200 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	274 000,00	200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 000,00	10 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 026 800,00	1 501 816,00	1 501 816,00
66	Charges financières (b) (8)	131 000,00	240 000,00	240 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	130 000,00	240 000,00	240 000,00
6688	Autre	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	269 000,00	269 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	269 000,00	269 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 157 800,00	2 010 816,00	2 010 816,00
023	Virement à la section d'investissement	810 200,00	2 296 984,00	2 296 984,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	170 000,00	380 000,00	380 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	170 000,00	380 000,00	380 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		980 200,00	2 676 984,00	2 676 984,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		980 200,00	2 676 984,00	2 676 984,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 138 000,00	4 687 800,00	4 687 800,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 687 800,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 848 000,00	1 910 000,00	1 910 000,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	1 220 000,00	1 910 000,00	1 910 000,00
7088	Autres produits activités annexes	628 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	2 577 800,00	2 577 800,00
7588	Autres	90 000,00	2 577 800,00	2 577 800,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 938 000,00	4 487 800,00	4 487 800,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 938 000,00	4 487 800,00	4 487 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 138 000,00	4 687 800,00	4 687 800,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 687 800,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	40 000,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	40 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 400 000,00	3 953 780,00	3 953 780,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 400 000,00	3 953 780,00	3 953 780,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 450 000,00	4 063 780,00	4 063 780,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	320 000,00	520 000,00	520 000,00
1641	Emprunts en euros	320 000,00	520 000,00	520 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		320 000,00	520 000,00	520 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 770 000,00	4 583 780,00	4 583 780,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	200 000,00	200 000,00	200 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 170 000,00	4 983 780,00	4 983 780,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 983 780,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 180 000,00	1 555 840,00	1 555 840,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	2 180 000,00	1 555 840,00	1 555 840,00
13188	des tiers	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 809 800,00	550 956,00	550 956,00
1641	Emprunts en euros	2 809 800,00	550 956,00	550 956,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 989 800,00	2 106 796,00	2 106 796,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 989 800,00	2 106 796,00	2 106 796,00
021	Virement de la section d'exploitation	810 200,00	2 296 984,00	2 296 984,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	170 000,00	380 000,00	380 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	170 000,00	380 000,00	380 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		980 200,00	2 676 984,00	2 676 984,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 180 200,00	2 876 984,00	2 876 984,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 170 000,00	4 983 780,00	4 983 780,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 983 780,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9625382230	18/11/2025	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					12 024 760,00									
1641 Emprunts en euros (total)					12 024 760,00									
177167	Caisse des Dépôts et Consignations	28/08/2025	19/11/2025	01/04/2027	3 233 000,00	V	Livret A + 0,40%	2,100	2,100	EUR	T	C	O	A-1
177168	Caisse des Dépôts et Consignations	28/08/2025	17/09/2025	27/02/2026	1 667 000,00	V	Livret A + 0,40%	2,100	2,100	EUR	T	C	O	A-1
20221219180035	Crédit Mutuel du Sud-Est		05/01/2023	15/06/2023	2 900 000,00	F	Taux fixe à 2,95%	2,950	2,950	EUR	A	C	O	A-1
CHALEUR 5069357	Crédit Agricole Centre Est		25/04/2021	27/04/2022	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0,80%	0,800	0,800	EUR	A	C	O	A-1
CHALEUR 534830	La banque postale		01/12/2020	01/03/2021	136 000,00	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	0,520	EUR	T	C	O	A-1
Chaleur 2	Crédit Agricole Centre Est		10/10/2014	10/10/2015	73 395,00	F	Taux fixe à 2,94%	2,940	2,940	EUR	A	P	O	A-1
Chaleur 3	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/11/2014	25/05/2015	60 000,00	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	3,080	EUR	S	P	O	A-1
MIN538424EUR	La banque postale	01/09/2021	11/02/2022	01/03/2023	290 000,00	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	0,852	EUR	A	C	O	A-1
RONTALON	La banque postale		01/01/2020	01/07/2020	75 000,00	F	Taux fixe à 0,94%	0,940	0,940	EUR	S	P	O	A-1
chaleur 1	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/01/2014	25/04/2014	67 000,00	F	Taux fixe à 3,97%	3,970	3,970	EUR	T	P	O	A-1
chaleur 4	Crédit Agricole Centre Est		12/11/2014	12/11/2015	415 125,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
chaleur 5	Crédit Agricole Centre Est		01/12/2014	01/12/2015	435 740,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
chaleur 8	Crédit Agricole Centre Est		01/03/2015	01/03/2016	172 500,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					12 024 760,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		10 611 163,94					351 494,38	216 684,76	0,00	31 541,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 611 163,94					351 494,38	216 684,76	0,00	31 541,94
177167	N	0,00	A-1	3 233 000,00	26,27	V	Livret A + 0,40%	2,100	0,00	68 302,91	0,00	8 046,82
177168	N	0,00	A-1	1 667 000,00	25,17	V	Livret A + 0,40%	2,100	50 010,00	32 733,80	0,00	3 182,08
20221219180035	N	0,00	A-1	2 552 000,00	21,97	F	Taux fixe à 2,95%	2,950	116 000,00	75 284,00	0,00	3 193,87
CHALEUR 5069357	N	0,00	A-1	2 100 000,00	20,33	F	Taux fixe à 0,80%	0,800	100 000,00	16 800,00	0,00	10 844,44
CHALEUR 534830	N	0,00	A-1	102 000,00	14,93	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	6 800,00	517,14	0,00	41,25
Chaleur 2	N	0,00	A-1	33 154,15	6,78	F	Taux fixe à 2,94%	2,940	4 334,69	974,73	0,00	190,64
Chaleur 3	N	0,00	A-1	31 550,04	8,90	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	3 092,49	948,11	0,00	87,65
MIN538424EUR	N	0,00	A-1	255 200,00	21,18	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	11 600,00	2 173,45	0,00	1 739,30
RONTALON	N	0,00	A-1	55 756,77	14,01	F	Taux fixe à 0,94%	0,940	3 606,66	515,66	0,00	245,11
chaleur 1	N	0,00	A-1	34 117,41	8,07	F	Taux fixe à 3,97%	3,970	3 568,10	1 301,78	0,00	222,35
chaleur 4	N	0,00	A-1	218 547,81	8,87	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	21 398,82	6 840,55	0,00	839,91
chaleur 5	N	0,00	A-1	229 400,84	8,92	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	22 461,48	7 180,25	0,00	539,77
chaleur 8	N	0,00	A-1	99 436,92	9,17	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	8 622,14	3 112,38	0,00	2 368,75

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 611 163,94					351 494,38	216 684,76	0,00	31 541,94

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 611 163,94	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	17-10-2002

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	CHAUFFERIE CORPS DE CHAUFFE	10	28/01/2025
L	CHAUFFERIE CIRCULATEUR ET TELEGESTION	15	28/01/2025
L	RESEAU CHALEUR CONSTRUCTION INITIALE	25	28/01/2025
L	PHOTOVOLTAIQUE ONDULEURS	10	28/01/2025
L	PANNEAUX PHOTOVOLT	20	28/01/2025
L	2183_4	4	28/01/2025
L	2188_5	5	28/01/2025
L	2051_2	2	28/01/2025
L	1312 10 ans	10	28/01/2025
L	1312 15 ans	15	28/01/2025
L	1312 25 ans	25	28/01/2025
L	1313 25 ans	25	28/01/2025
L	1318 25 ans	25	28/01/2025
L	1315 25 ans	25	28/01/2025
L	1318 2 ans	2	28/01/2025
L	1314_25	25	28/01/2025
L	1311_25	25	28/01/2025
L	1312 20 ans	20	28/01/2025
L	1313_15 ans	15	28/01/2025
L	1318_15 ans	15	28/01/2025
L	1318 5 ans SUBV ETUDE	5	28/01/2025
L	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	20	28/01/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	720 000,00	720 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 676 984,00	2 676 984,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 956 984,00	1 956 984,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		720 000,00	I 720 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		520 000,00	520 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	520 000,00	520 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00	200 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	200 000,00	200 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 676 984,00	III 2 676 984,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 676 984,00	2 676 984,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	380 000,00	380 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 296 984,00	2 296 984,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2024-01 CHAUFFERIE ST SYMPHORIEN SUR COISE	0,00	0,00	0,00	2 651 257,93	3 648 742,07	0,00
2024-01 CHAUFFERIE ST SYMPHORIEN SUR COISE	6 300 000,00	0,00	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Convention de compte courant d'associés

SAS Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais - CEVIVAL / SYDER

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La SAS Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais - CEVIVAL dont le siège social est 1 place Saint Laurent, 69670 Vaugneray, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 828 391 904 et représentée par sa présidente en exercice, Madame Nathalie SIMON dûment habilitée aux fins des présentes par délibération de son comité de direction en date du 7 juillet 2025, ci-après désignée par la « *Société* », d'une part,

ET :

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER), (61, chemin du Moulin Carron 69574 DARDILLY) représenté par son Président en exercice, Monsieur Malik HECHAÏCHI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical en date du 22 janvier 2026, ci-dessous désigné par « *le SYDER* » ou « *le Syndicat* », d'autre part,

La Société et le Syndicat sont ci-après dénommés l'un ou l'autre, individuellement la « *Partie* », ou conjointement les « *Parties* ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2253-1,

Vu la délibération n°CS_2026_008 du 22 janvier 2026 relative à la participation du SYDER au capital et à l'avance en compte courant d'associés au sein de la Société.

EXPOSÉ PREALABLE :

Dans le cadre du financement de ses investissements relatifs au développement, construction et exploitation d'installations photovoltaïques, la Société a demandé un financement complémentaire de **40 000 €**. Cet apport en trésorerie lui permettra également de supporter les délais de traitement par les services d'EDF Obligation d'achat de sa demande de tarif d'achat d'électricité.

En sa qualité d'actionnaire et conformément aux statuts de la Société, le SYDER a été sollicité pour apporter ce montant sous forme de comptes courants d'associés.

Désireux de permettre la finalisation du financement des projets photovoltaïques concernés, le SYDER a convenu d'apporter à la Société la somme de **40 000 €**.

L'associé souhaite tout de même être garanti quant au remboursement du montant de la rémunération au titre de cette avance.

De son côté, la Société souhaite procéder au remboursement de l'avance conformément aux termes de la présente convention. En outre, elle certifie que l'avance consentie par le SYDER n'a pas pour objet de rembourser une autre avance.

C'est dans ce contexte que la Société et le SYDER ont convenu des termes de la présente convention de compte courant d'associés.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV :

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION	4
ARTICLE 2.	NATURE DU CONCOURS FINANCIER	4
ARTICLE 3.	DURÉE	4
ARTICLE 4.	RÉMUNÉRATION DU SYNDICAT	4
ARTICLE 5.	VERSEMENT DE L'AVANCE	4
ARTICLE 6.	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT.....	5
ARTICLE 7.	CESSION DES TITRES	5
ARTICLE 8.	ÉLECTION DE DOMICILE	5
ARTICLE 9.	RÈGLEMENT DES LITIGES	5

Article 1. OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

L'objet de la présente avance en compte courant est de répondre à des besoins de financement de la Société dans le but qu'elle puisse réaliser des investissements importants relatifs au développement, à la construction et à l'exploitation de centrales photovoltaïques.

Article 2. NATURE DU CONCOURS FINANCIER

Le SYDER avance à la Société la somme de **40 000 €**.

Cette avance sera portée au compte courant d'associé ouvert au nom du SYDER dans les livres de la Société, ce que le SYDER accepte.

Le compte courant ne devra jamais présenter de position débitrice.

Article 3. DURÉE

L'avance en compte courant est consentie pour une durée de **cinq (5) ans** à compter de la signature de la présente convention, sans renouvellement possible.

La réduction du délai de **5 ans** ne peut être modifiée que par un accord préalable, signé par les parties.

Article 4. RÉMUNÉRATION DU SYNDICAT

Le montant de l'avance sera rémunéré à compter de la date de son versement effectif sur les comptes de la Société au taux annuel de **0,3 %** à compter de la signature de la présente convention.

La rémunération calculée à l'issue de chaque exercice social plein portera uniquement sur le montant du capital de l'avance et non les intérêts créditeurs lesquels ne sont pas capitalisés et s'ils n'étaient pas prélevés par le SYDER ne pourront jamais être productifs d'intérêts.

En pratique, le SYDER adresse chaque année dans le mois d'anniversaire du versement à la Société le décompte des intérêts qui devront être versés dans un délai de 30 jours à compter de la réception de ce décompte.

Article 5. VERSEMENT DE L'AVANCE

Le montant de l'avance sera versé par le SYDER sur appel de fonds de la Société adressé dans les 6 mois suivant la signature de la présente convention, par courrier électronique à l'adresse syder@syder.fr, copie compta@syder.fr.

Le SYDER s'engage à verser le montant convenu de l'avance dans les 30 jours suivant la notification de cette demande faute de quoi la présente convention deviendra caduque si bon semble à la Société après demande réitérée.

Le versement interviendra par virement bancaire sur le RIB transmis au préalable par la Société.

Article 6. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

La Société devra procéder au remboursement de ladite avance selon les modalités suivantes :

- a. Un premier remboursement devra avoir lieu à l'issue du premier exercice social plein à compter de la date de versement de l'avance.
- b. Au titre de cet exercice social, la Société rembourse 10 % du montant de l'avance consentie de la trésorerie excédentaire de la Société.
- c. Il est convenu que lors de l'Assemblée générale annuelle, les parties peuvent convenir pour l'exercice social suivant d'un autre pourcentage et/ou d'autres modalités de remboursement.
- d. La durée susvisée de 5 ans pour rembourser les avances ne pourra pas être modifiée, sauf accord préalable signé entre les parties.

En tout état de cause et dans le délai de 5 ans, les parties pourront décider lors d'une assemblée générale de rembourser l'apport restant en compte courant d'associés par transformation en augmentation de capital.

Article 7. CESSION DES TITRES

La cession de l'avance en compte courant d'associés à un tiers est interdite.

Article 8. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, y compris la signification de tous les actes, le SYDER et la Société font élection de domicile en leurs sièges.

Article 9. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, préalablement à toute action contentieuse.

En cas d'échec la conciliation amiable, sous les litiges dont pourraient faire l'objet l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront soumis au Tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69003 LYON)

Fait en deux exemplaires originaux à Dardilly, le

Pour la SAS Centrales Villageoises Vallons du Lyonnais - Cévival,
La Présidente,

Nathalie SIMON

Pour le SYDER, actionnaire
Le Président,

Malik HECHAÏCHI

Convention de compte courant d'associés

SAS Centrales Villageoises de la Vallée du Garon - Graines d'Energies

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Centrales Villageoises de la Vallée du Garon - Graines d'Energies dont le siège social est 1 rue Louis Martel 69630 Chaponost, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 985 164 136 et représentée par sa présidente en exercice, Monsieur Maxime THINON dûment habilitée aux fins des présentes par délibération de son comité de direction en date du 29 juillet 2025, ci-après désignée par la « *Société* », d'une part,

ET :

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER), (61, chemin du Moulin Carron 69574 DARDILLY) représenté par son Président en exercice, Monsieur Malik HECHAÏCHI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical en date du 22 janvier 2026, ci-dessous désigné par « *le SYDER* » ou « *le Syndicat* », d'autre part,

La Société et le Syndicat sont ci-après dénommés l'un ou l'autre, individuellement la « *Partie* », ou conjointement les « *Parties* ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2253-1,

Vu la délibération n°CS_2026_009 du 22 janvier 2026 relative à la participation du SYDER au capital et à l'avance en compte courant d'associés au sein de la Société.

EXPOSÉ PREALABLE :

Dans le cadre du financement de ses investissements relatifs au développement, construction et exploitation d'installations photovoltaïques, la Société a demandé un financement complémentaire de **50 000 €**. Cet apport en trésorerie lui permettra également de supporter les délais de traitement par les services d'EDF Obligation d'achat de sa demande de tarif d'achat d'électricité.

En sa qualité d'actionnaire et conformément aux statuts de la Société, le SYDER a été sollicité pour apporter ce montant sous forme de comptes courants d'associés.

Désireux de permettre la finalisation du financement des projets photovoltaïques concernés, le SYDER a convenu d'apporter à la Société la somme de **50 000 €**.

L'associé souhaite tout de même être garanti quant au remboursement du montant de la rémunération au titre de cette avance.

De son côté, la Société souhaite procéder au remboursement de l'avance conformément aux termes de la présente convention. En outre, elle certifie que l'avance consentie par le SYDER n'a pas pour objet de rembourser une autre avance.

C'est dans ce contexte que la Société et le SYDER ont convenu des termes de la présente convention de compte courant d'associés.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV :

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION	4
ARTICLE 2.	NATURE DU CONCOURS FINANCIER	4
ARTICLE 3.	DURÉE	4
ARTICLE 4.	RÉMUNÉRATION DU SYNDICAT	4
ARTICLE 5.	VERSEMENT DE L'AVANCE	4
ARTICLE 6.	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT.....	5
ARTICLE 7.	CESSION DES TITRES	5
ARTICLE 8.	ÉLECTION DE DOMICILE	5
ARTICLE 9.	RÈGLEMENT DES LITIGES	5

Article 1. OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

L'objet de la présente avance en compte courant est de répondre à des besoins de financement de la Société dans le but qu'elle puisse réaliser des investissements importants relatifs au développement, à la construction et à l'exploitation de centrales photovoltaïques.

Article 2. NATURE DU CONCOURS FINANCIER

Le SYDER avance à la Société la somme de **50 000 €**.

Cette avance sera portée au compte courant d'associé ouvert au nom du SYDER dans les livres de la Société, ce que le SYDER accepte.

Le compte courant ne devra jamais présenter de position débitrice.

Article 3. DURÉE

L'avance en compte courant est consentie pour une durée de cinq (5) ans à compter de la signature de la présente convention, sans renouvellement possible.

La réduction du délai de 5 ans ne peut être modifiée que par un accord préalable, signé par les parties.

Article 4. RÉMUNÉRATION DU SYNDICAT

Le montant de l'avance sera rémunéré à compter de la date de son versement effectif sur les comptes de la Société au taux annuel de **0,3 %** à compter de la signature de la présente convention.

La rémunération calculée à l'issue de chaque exercice social plein portera uniquement sur le montant du capital de l'avance et non les intérêts créditeurs lesquels ne sont pas capitalisés et s'ils n'étaient pas prélevés par le SYDER ne pourront jamais être productifs d'intérêts.

En pratique, le SYDER adresse chaque année dans le mois d'anniversaire du versement à la Société le décompte des intérêts qui devront être versés dans un délai de 30 jours à compter de la réception de ce décompte.

Article 5. VERSEMENT DE L'AVANCE

Le montant de l'avance sera versé par le SYDER sur appel de fonds de la Société adressé dans les 6 mois suivant la signature de la présente convention, par courrier électronique à l'adresse syder@syder.fr, copie compta@syder.fr.

Le SYDER s'engage à verser le montant convenu de l'avance dans les 30 jours suivant la notification de cette demande faute de quoi la présente convention deviendra caduque si bon semble à la Société après demande réitérée.

Le versement interviendra par virement bancaire sur le RIB transmis au préalable par la Société.

Article 6. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

La Société devra procéder au remboursement de ladite avance selon les modalités suivantes :

- a. Un premier remboursement devra avoir lieu à l'issue du premier exercice social plein à compter de la date de versement de l'avance.
- b. Au titre de cet exercice social, la Société rembourse 10 % du montant de l'avance consentie de la trésorerie excédentaire de la Société.
- c. Il est convenu que lors de l'Assemblée générale annuelle, les parties peuvent convenir pour l'exercice social suivant d'un autre pourcentage et/ou d'autres modalités de remboursement.
- d. La durée susvisée de 5 ans pour rembourser les avances ne pourra pas être modifiée, sauf accord préalable signé entre les parties.

En tout état de cause et dans le délai de 5 ans, les parties pourront décider lors d'une assemblée générale de rembourser l'apport restant en compte courant d'associés par transformation en augmentation de capital.

Article 7. CESSION DES TITRES

La cession de l'avance en compte courant d'associés à un tiers est interdite.

Article 8. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, y compris la signification de tous les actes, le SYDER et la Société font élection de domicile en leurs sièges.

Article 9. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, préalablement à toute action contentieuse.

En cas d'échec la conciliation amiable, sous les litiges dont pourraient faire l'objet l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront soumis au Tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69003 LYON)

Fait en deux exemplaires originaux à Dardilly, le

Pour la SAS Centrales Villageoises Monts Energies,
Le Président,

Maxime THINON

Pour le SYDER, actionnaire
Le Président,

Malik HECHAÏCHI